

Le sommaire



Le mot du Maire	Page 2
Les décisions du Conseil Municipal	Page 4
Les travaux en 2023	Page 16
Les finances communales	Page 18
Informations diverses	Page 20
La vie scolaire	Page 22
Le mot de la maîtresse	Page 24
L'association des parents d'élèves	Page 25
La société de chasse	Page 27
Les copains pêcheurs de Villemardy	Page 29
La Band'Azimut	Page 30
2023 en images	Page 32
Le comité Saint-Martin	Page 36
Le SIVOS de la Chauvinière	Page 37
Le Syndicat d'eau	Page 39
Les sapeurs-pompiers	Page 43
La gendarmerie	Page 45
Le transport à la demande MOVE	Page 46
Le bus itinérant France Services	Page 48
France Services	Page 49
La musique de Selommes	Page 50
Le PLUi	Page 51
Le Pays Vendômois	Page 52
Le SCOT	Page 53
Le CIAS : actions contre les violences intrafamiliales	Page 54
L'ADMR	Page 55
Présence verte	Page 56
Dom@dom	Page 57
Le dépistage des cancers	Page 58
L'ADIL	Page 60
Nos artisans locaux	Page 61
Quelques règles citoyennes	Page 62
Cela s'est passé en 2023	Page 64
Nos joies, nos peines	Page 65
Les horaires des déchetteries	Page 66
Le calendrier ValDem	Page 67



Le mot du maire

L'année 2023 aura été marquée par un climat chamboulé, des séismes meurtriers, de nombreux conflits mais surtout des guerres occasionnant trop de morts en Ukraine, en Russie, en Israël et en Palestine.

En France, c'est la réforme des retraites qui a été vivement contestée ; une coupe du monde de rugby qui n'aura pas vu la victoire de la France ! Des records météorologiques...

Concernant notre chère commune, après avoir isolé les classes, créé une rampe PMR et aménagé les extérieurs en 2022, la seconde phase consistait en 2023 à réhabiliter le préau ainsi que les toilettes adjacentes. C'est un ensemble de 75m² qui a été reconstruit, avec une salle multi-fonctions de 62m². Elle servira aussi bien aux enfants qu'aux associations et à la commune. C'est un chantier qui a été bien mené par M. Lucas le maître d'œuvre et qui devrait s'achever vers la fin février 2024.

Le coût de ces travaux 2023 s'élève à 220.000 € HT et le montant de l'ensemble des travaux 2022-2023 à 300.000 € HT. Nous avons bénéficié d'une subvention DETR (Préfecture : 122.000 €), de la DSR (Conseil Départemental : 24.000 € en 2022 et 45.000 € en 2023) et de FACIL (Territoires Vendômois : 10.000 € en 2022 et 10.000 € en 2023) soit un total de subventions de 211.000 €.

Vous aurez l'occasion de visiter ces installations lors de l'inauguration qui aura lieu courant 2024.

Autre chantier important en 2023, l'aménagement d'un système de traitement des pesticides au château d'eau sous l'égide du syndicat mixte d'adduction d'eau potable.

Il s'avère qu'après traitement, les analyses sont formelles, il n'y a plus aucune trace de pesticides. Nous pouvons donc boire l'eau du robinet en toute tranquillité !

Nous avons eu le plaisir de voir passer 3 fois de suite les cyclistes du Tour du Loir-et-Cher dans une boucle dont l'arrivée se situait à Selommes.

Un grand merci à toutes les personnes qui ont décoré et sécurisé notre village.

Notre comité des fêtes était en sommeil depuis plus de 4 ans ; je tiens à remercier ses anciens membres, et d'un commun accord, il a été décidé d'organiser une réunion le 18 décembre afin de relancer cette association.

Nous avons accueilli 17 personnes qui se sont proposées pour s'investir dans le comité.

Le 5 janvier, ces nouveaux membres se sont réunis pour élire un bureau de 6 personnes. Président : Pascal Noyau, vice-président : David Chartier, trésorier : Stéphane Hervet, trésorier adjoint : Michel Lebourg, secrétaire : Laurence Chartier et secrétaire adjoint : Philippe Delattre.

Merci et félicitations à tous ces bénévoles qui ont soutenu l'idée d'une communication fluide et d'une organisation raisonnée avec le conseil municipal.

Les principaux travaux pour l'année 2024 seront l'enfouissement des réseaux rue de l'Abbaye, rue de la Gibardière ainsi que l'impasse des Jardins. Une lettre d'information en date du 10 novembre a été distribuée aux personnes concernées ; les études sont maintenant bien avancées et une réunion publique se déroulera au printemps avec les responsables du SIDELC et de la société ERS Maine. Elle permettra de répondre à toutes les interrogations avant les travaux.

L'investissement total est de 650.000 € HT principalement pris en charge par le SIDELC ; le reste à charge pour la commune étant de 247.000 € HT, des subventions vont être demandées.

Une autre décision a été actée par le Conseil Municipal : la sécurisation des traversées de Villamoy et de Villemardy. Elle se traduira par la mise en place de radars pédagogiques, complétée par un radar mobile qui sera installé par intermittence sur les routes secondaires.

L'investissement est de 16.500 € HT et nous bénéficions d'une subvention « amendes de police » de 11.000 €.

Un certain nombre de services de proximité sont mis à disposition (transport MOVE, bus itinérant France Services, le dispositif de visioconférence avec le service des impôts etc...) n'hésitez pas à vous renseigner auprès de la mairie.

Un grand merci aux personnes qui ont organisé bénévolement et participé aux diverses manifestations tout le long de l'année.

Merci à Francis Gousseau pour le travail qu'il effectue bénévolement sur la commune avec Gérard David, le 1^{er} adjoint, merci également à Pascal Noyau et Daniel Savigny.

Nous nous retrouvons, avec mes adjoints, tous les mardis matins pour faire le point et organiser les différents chantiers.

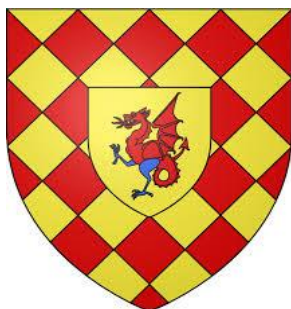
Merci aux membres du conseil municipal toujours présents lors des diverses réunions. Chacun peut s'exprimer et les décisions sont toujours prises à l'unanimité.

Je remercie toutes les personnes qui contribuent à la vie de la commune, les associations, les enseignantes, le personnel du Syndicat Scolaire.

Merci à notre secrétaire Carole toujours disponible pour vous informer et bien vous accueillir à la mairie. Il est à noter que Carole est également en ce début d'année l'agent recenseur pour notre commune.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin municipal et que cette année 2024 vous apporte le bonheur et la réussite, le succès dans vos projets et pourquoi pas, l'accomplissement de vos rêves !

Gilles LEGUEREAU



Blason de Villemardy

Les décisions du Conseil Municipal



Réunion du 24 janvier 2023

Délibération concernant la convention avec la CATV pour la subvention FACIL (Fonds d'Aide Communautaire aux Investissements Locaux) (délibération 2023-01)

Une délibération est à prendre concernant la convention entre Territoires Vendômois et la commune de Villemardy au sujet de la subvention au titre du fonds d'aides communautaire aux investissements locaux (FACIL) que nous avons reçue pour les travaux de rénovation de l'école et divers aménagements extérieurs.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Délibération concernant le contrat de dépannage du réseau d'éclairage public 2023 (délibération 2023-02)

La société INEO propose un contrat d'entretien et de dépannage du réseau d'éclairage public. Les installations prises en charge au titre du présent contrat comprennent :

- les organes de commande, cellules, horloge relais
- les réseaux de transport de courant (conducteurs EP)
- les lampes d'éclairage, les accessoires de fonctionnement des lampes et les dispositifs de protection

Le coût à l'année est de 684,00 € HT soit 820,80 € TTC.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Délibération concernant la convention de fourrière animale avec le refuge du Val de Loir (délibération 2023-03)

Le refuge du Val de Loir à Naveil propose une convention fourrière animale afin de recevoir des chiens et des chats errants et divagants qui lui seront confiés par des personnes habilitées et désignées par le maire de la commune.

Le coût de cette prestation s'élève à 299,20 € pour l'année 2023.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Délibération concernant le balayage des trottoirs pour 2023 (délibération 2023-04)

La société SARP Centre Ouest propose une convention pour le balayage mécanique des caniveaux de Villemardy et de Villamoy avec 4 passages par an. Chaque passage est facturé 360 €, la facture totale pour cette année 2023 sera donc de 1.440 € HT.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Approbation de la modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Vendômois (délibération 2023-05)

Le Syndicat Mixte du Pays Vendômois demande l'approbation de la modification des statuts du syndicat portant sur l'article 7 permettant, d'une part, le recours à la visioconférence pour la tenue des réunions et modifiant, d'autre part, la détermination du quorum en tenant compte des membres représentés.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Compte rendu des travaux de la maison Focka

Un jeune couple s'est installé dans la maison Focka le 1^{er} décembre 2022. Il s'est avéré qu'il y avait quelques travaux à effectuer : remplacement de la pompe de relevage des eaux usées, installation d'un nouveau pack WC, ainsi que d'un nouveau mitigeur lavabo.

La facture est de 1.075 € HT soit 1.290 € TTC.

Compte rendu de la facture ATD (Agence Technique Départementale)

La facture de la mission d'assistance de l'ATD concernant la sécurisation de la traverse d'agglomération de Villemardy et Villamoy avec pour objectif de réduire les vitesses et de sécuriser l'ensemble des usagers de l'espace public est de 2.690 € TTC.

Chaque conseiller municipal a pu étudier ce rapport. Des décisions seront prises prochainement.

Compte rendu de l'arrêt longue maladie de notre employé communal

L'arrêt longue maladie de notre employé communal, M. JF Coutout, qui a démarré le 04 janvier 2021, a été prolongé jusqu'au 03 juillet 2023.

Compte rendu de la réunion concernant le passage du Tour du Loir-et-Cher à Villemardy le jeudi 13 avril 2023

Comme nous en avons parlé lors de la dernière réunion du conseil municipal, le tour du Loir-et-Cher effectuera 3 passages dans notre commune le jeudi 13 avril 2023 avant l'arrivée finale de l'étape à Selommes. Une réunion s'est déroulée le 12 janvier à Selommes pour la formation des signaleurs car il faudra réquisitionner 7 personnes, qui ont spontanément fait acte de candidature, pour Villemardy ; il s'agit de : Carmen David, Marie-Christine Leguereau, Gérard David, Philippe Patry, Francis Gousseau, Pascal Noyau et Gilles Leguereau.

Une nouvelle réunion sera bientôt organisée.

Travaux 2023 : compte rendu de la proposition de M. Lucas, maître d'œuvre

Il s'agit de travaux de réhabilitation du préau, en voici le programme : démolition de l'ancien préau, construction d'un bâtiment comportant une salle d'activité polyvalente, une entrée et un sanitaire pour les garçons de l'école ainsi que la réhabilitation des sanitaires existants pour les filles et un sanitaire PMR.

L'étude préliminaire a permis d'évaluer le montant des travaux à 202.700 € HT auquel il convient d'ajouter les honoraires du maître d'œuvre qui sont de 18.000 € HT (**délibération 2023-06**) et la rémunération de l'architecte pour le dépôt du permis de construire qu'il s'élève à 2.000 € HT (**délibération 2023-07**).

Concernant les subventions, le montant de la DETR (état) est de 40 % du total. Nous attendons maintenant la décision du conseil départemental pour la DSR et de Territoires Vendômois pour FACIL.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de lancer cette opération.

Questions diverses

* Monsieur le maire propose d'acheter 10 barrières au prix unitaire de 65 € HT ; elles serviront en premier lieu à la sécurisation du passage du tour de Loir-et-Cher.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

* Suite à l'étude des dernières factures d'électricité de la salle polyvalente, Daniel Savigny propose de réajuster le prix de participation aux frais des personnes qui utilisent la salle soit :

- heures creuses : 0,20 € le KW

- heures pleines : 0,25 € le KW

Il propose également d'augmenter les tarifs de location de 20 €.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité (**délibérations 2023-08 et 2023-17**).

Le nouveau tableau sera affiché dans le prochain bulletin municipal.

* Le bulletin municipal 2022 est terminé. Il sera imprimé semaine prochaine et distribué dans les boîtes aux lettres semaine 6.

Réunion du 02 Mars 2023

Vote du compte administratif 2022 (délibération 2023-09)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Gérard DAVID, 1er adjoint, a approuvé le compte administratif 2022 :

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 8 (le Maire s'étant retiré)

Nombre de suffrages exprimés : 8

Compte administratif approuvé par 8 voix sur 8 votants.

Approbation du compte de gestion (délibération 2023-10)

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et le compte de gestion dressé par le receveur,

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,

considère que **toutes les opérations sont régulières** et que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération d'affectation des résultats (délibération 2023-11)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2022 :

- * constate :
 - un excédent de fonctionnement de l'exercice de 83.797,56 €
 - un excédent cumulé de fonctionnement de 287.024,24 €
 - un déficit d'investissement de l'exercice de 18.467,37 €
 - un déficit cumulé d'investissement de 64.853,56 €

* décide : - d'inscrire au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) du budget primitif 2023 la somme de 64.853,06 €

- d'inscrire au compte 002 (résultats de fonctionnement reportés) du budget primitif 2023 la somme de 222.171,18 €

- d'inscrire au compte 001 (résultats d'investissement reportés) du budget primitif 2023 la somme de 64.853,06 €

Travaux 2023 : compte rendu de l'avancement du dossier

Le permis de construire a été déposé le 21 février 2023.

Pour l'étude de sol, 2 entreprises ont présenté des devis :

- ECR environnement : 1930 € HT

- Compétence Géotechnique Centre Ouest : 1800 € HT

C'est donc cette dernière qui a été retenue.

Les travaux de sondage et essais de sol ont été effectués le 21 février.

L'appel d'offres devrait bientôt être diffusé sur la plateforme de la Nouvelle République.

Organisation de la matinée nettoyage de printemps du 11 mars 2023

La matinée nettoyage de printemps se déroulera le samedi 11 mars 2023. Rendez vous à 9h place de la mairie.

Préparation du passage du Tour de Loir-et-Cher

Le Tour du Loir-et-Cher cycliste se disputera cette année du 12 au 16 avril 2023.

La deuxième étape se déroulera le 13 avril. Elle partira de Sassay avec une arrivée prévue à Selommes vers 16h. Pour le final de cette épreuve, les coureurs devront effectuer une boucle en passant trois fois à Villemardy, le premier passage est prévu vers 15h. La circulation sera donc interdite dans le bourg de 14h à 16h30. Plusieurs personnes suggèrent de décorer notre commune pour cette occasion : fabrication de fleurs en papier et divers objets ; les personnes qui souhaitent participer à cet événement devront se rapprocher de Carmen David.

Questions diverses

* Les 10 barrières commandées le 30 janvier 2023 sont arrivées. La facture est de 650 € HT soit 780€ TTC.

* Le montant de la subvention DSR octroyée par le conseil départemental s'élève cette année à 45.000€.

* Le coût d'impression et de reliure des bulletins municipaux est de 1.680,00 € HT.

* Un nettoyage des gouttières de l'église a été réalisé le 24 février.

* Un grand merci à Gérard David et Francis Gousseau qui ont entièrement vidé et nettoyé le local à tables, bancs et chaises sous le préau avant les travaux. Tout a été rangé dans l'entrepôt communal ainsi que dans le grenier au-dessus de la mairie.

* Le vote du budget primitif 2023 est prévu le vendredi 07 avril 2023.

Réunion du 07 Avril 2023

Vote des subventions versées aux associations (délibération 2023-12)

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter la subvention versée à musi-jeunes de 50 €, elle sera donc de 200 € pour l'année 2023.

Les autres subventions sont identiques à l'année 2022 pour un total de 1940,00 € :

– office des anciens combattants :	40,00 €
– Croix Rouge française	50,00 €
– ligue contre le cancer	70,00 €
– lyre amicale de Selommes	250,00 €
– Souvenir français	40,00 €
– association sportive et culturelle	50,00 €
– pompiers Selommes / Villemardy	150,00 €
– prévention routière	20,00 €
– école de musique	500,00 €
– musi-jeunes	200,00 €
– Band'Azimut	200,00 €
– association des copains pêcheurs	120,00 €
– Téléthon	250,00 €

Vote du taux d'imposition des taxes foncières (délibération 2023-13)

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes foncières (bâti et non bâti) puisque les bases ont subi une augmentation de 7,1 %.

Le produit attendu pour 2023 est de 116.719 €.

Détermination du montant de la participation des différents syndicats aux frais de fonctionnement (délibération 2023-14)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément au vote du budget, il convient de confirmer le montant de la participation des différents syndicats et de l'ASAD (Association de drainage), dont le siège est situé à la mairie de Villemardy, aux frais de fonctionnement pour l'année 2023.

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de :

- maintenir à 300,00 € la participation financière du SIVOS (Syndicat Scolaire) aux frais d'utilisation de la salle polyvalente,
- maintenir à 228,68 € la participation financière du SIVOS (Syndicat Scolaire) aux frais de secrétariat,
- maintenir à 46,00 € la participation financière de l'ASAD aux frais de secrétariat,
- maintenir à 275,00 € la participation du SIVOS de la Chauvinière aux frais de secrétariat,
- maintenir à 230,00 € la participation du SMAEP (Syndicat d'eau potable) aux frais de secrétariat.

Vote du budget primitif 2023 (délibération 2023-15)

Monsieur le Maire expose le contenu du budget de la commune de Villemardy pour l'exercice 2023. Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, par 11 voix pour, aucune voix contre, aucune abstention, **adopte** le budget de la commune de l'exercice 2023 arrêté comme suit :

- Section de fonctionnement : Dépenses = Recettes..... 409.770,00 €
- Section d'investissement : Dépenses = Recettes 349.874,00 €

Travaux 2023 : compte rendu de l'avancement du dossier

L'appel d'offres concernant la réhabilitation du préau a été diffusé sur la plate-forme de la Nouvelle République le lundi 27 mars.

La remise des offres devra être effectuée au plus tard le 17 avril à 12h.

Une réunion sera organisée avec M. Lucas qui, après étude de tous les dossiers, proposera les entreprises les « mieux disantes » pour effectuer les travaux.

Préparation du passage du Tour de Loir-et-Cher cycliste

Une réunion « préparatoire » est organisée le mardi 11 avril à 19h à la mairie. Pour les personnes disponibles, rendez-vous le jeudi 13 avril à 9h dans l'entrepôt communal pour l'installation des décorations dans la commune.

Questions diverses

- Compte rendu de la réunion du Syndicat Scolaire du 16 mars 2023

Après le vote du compte administratif 2022, l'approbation du compte de gestion 2022, l'affectation des résultats 2022, et le vote du budget primitif 2023 (équilibré à 151.244 € en section de fonctionnement et 1.800 € en section d'investissement), les membres du bureau ont validé le montant de la participation des 4 communes du regroupement au Syndicat Scolaire qui est déterminée, chaque année, par le nombre d'habitants dans chaque commune, à savoir :

	<u>Habitants</u> (population municipale)	<u>BAT</u> (€)	<u>SIVOS</u> (€)	<u>TOTAL</u> (€)
Villemardy	277	4.664,38	26.808	31.472,38
Périgny	185	3.115,00	17.904	21.019,00
Villeromain	238	4.008,00	23.033	27.041,00
Tourailles	137	2.307,00	13.259	15.566,00
	-----	-----	-----	-----
TOTAL	837	14.094,38	81.004	95.098,38

Pour des raisons économiques (réduction des coûts de fonctionnement), différentes réflexions concernant l'organisation du Syndicat Scolaire, notamment le rapprochement des deux classes primaires dans une même école dès la rentrée prochaine, avaient été engagées. Après discussion, le comité syndical décide de privilégier le confort des enseignantes et des élèves et de maintenir l'organisation actuelle.

Une demande de dérogation concernant l'inscription d'un enfant domicilié dans l'une des communes du regroupement dans une école extérieure a été adressée au syndicat scolaire. Le comité syndical décide, à l'unanimité, de ne pas accorder cette dérogation puisque les écoles du syndicat peuvent accueillir tous les enfants domiciliés dans les quatre communes membres. Le fonctionnement du syndicat représentant une grosse part des budgets communaux, le syndicat ne peut pas participer financièrement à la scolarisation des élèves inscrits dans d'autres écoles.

- Compte rendu de la réunion du SMAEP (Syndicat d'Eau) du 21 mars 2023

Après le vote du compte administratif 2022, l'approbation du compte de gestion 2022, l'affectation des résultats 2022, et le vote du budget primitif 2023 (équilibré à 229.566 € en section de fonctionnement et 380.551 € en section d'investissement), les membres du comité syndical ont décidé, sur proposition de Monsieur le Président, qu'à compter du 1^{er} avril 2023 le montant de la surtaxe sera augmenté de la façon suivante :

- le prix de l'abonnement annuel augmentera de 50 centimes et est donc fixé à 18,82 €
 - le prix du m3 consommé augmentera de 6 centimes et est donc fixé à 0,2557 €
- En effet, le syndicat a engagé les travaux d'installation de l'unité de traitement des pesticides et, pour financer cet investissement, un emprunt dont les échéances de remboursement s'élèvent à environ 7100 € par an a été contracté. Il convient donc de pourvoir au remboursement de cet emprunt.
- La réalisation de travaux hydrauliques supplémentaires dans le cadre de la construction de l'unité de traitement des pesticides à Villemardy est nécessaire. Le coût HT des travaux supplémentaires est estimé à 22.785,61 € (soit 27.342,73 € TTC). Le comité syndical décide à l'unanimité d'effectuer les travaux hydrauliques supplémentaires dont l'intégralité du coût sera prise en charge dans le cadre du fond de travaux du contrat de délégation signé avec l'entreprise Suez Eau.
- Avant le passage de la commission de sécurité dans la salle polyvalente, Jérôme Pally a effectué quelques travaux afin que tout soit aux normes, il a également installé une prise pour alimenter le four. La facture est de 1.345,00 € HT (soit 1.614,00 € TTC).
 - La commission de sécurité est passée le 06 avril 2023, tout est conforme, elle a donc émis un avis favorable. Il faut savoir qu'avec la nouvelle réglementation, la salle polyvalente sera classée en catégorie 5 (salle pouvant accueillir moins de 200 personnes), il n'y aura donc plus de visites de la commission sécurité, il faudra néanmoins continuer à faire les vérifications nécessaires annuellement.

Réunion du 05 mai 2023

Compte rendu de l'ouverture des plis reçus suite à l'appel d'offres concernant les travaux d'aménagement du préau

M. Lucas explique que l'ouverture des plis concernant les travaux de réhabilitation du préau s'est déroulée le 17 avril ; 30 entreprises ont répondu sur l'ensemble des 8 lots.

Après l'étude de tous les dossiers, M. Lucas nous proposera l'entreprise la mieux-disante par lot (délibération 2023-16)

M. Lucas a analysé toutes les offres et propose au Conseil Municipal de retenir les entreprises suivantes :

- Lot 1 : Démolition – Maçonnerie – Béton armé
TBC Construction pour un montant de 73.000 € HT
- Lot 2 : Charpente – Couverture
BMCC pour un montant de 32.353,30 € HT
- Lot 3 : Menuiseries extérieures et intérieures
Mondoubleau Menuiserie pour un montant de 31.000 € HT
- Lot 4 : Plâtrerie – Isolation
Thierry Christophe pour un montant de 15.722,97 € HT
- Lot 5 : Electricité – Chauffage – VMC
Thibierge pour un montant de 23.000 € HT
- Lot 6 : Plomberie – Sanitaires
Galloyer JP pour un montant de 7.407,40 € HT
- Lot 7 : Chape – Carrelage – Faïence
Bellec pour un montant de 12.300 € HT
- Lot 8 : Peinture
SPB41 pour un montant de 6.000,67 € HT

L'estimation prévisionnelle était de 202.700 € HT.

Le coût de l'opération après négociations est de 200.784,34 € HT.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Les entreprises non retenues seront informées le 09 mai.

La signature des marchés s'effectuera le jeudi 25 mai à 10h30 à la mairie.

Etude du devis de M. Pally pour les travaux de plomberie à effectuer dans la maison « Bellamy »
M Jérôme Pally nous propose un devis d'un montant de 1.221,00 HT soit 1.465,20 € TTC pour des travaux à réaliser dans la maison « Bellamy » (réaménagement de la cuisine, travaux de plomberie...). Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Etude du devis des extincteurs à renouveler

Suite au contrôle effectué par la société CHUBB, il s'avère que 2 extincteurs sont à renouveler. Le devis est de 381,90 € TTC. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Réflexion concernant la mise en place de la commission des fêtes et loisirs

Sans nouvelle du comité des fêtes, Monsieur le Maire propose d'installer une commission des fêtes et de loisirs afin d'animer notre village. Toutes les personnes souhaitant s'investir seront les bienvenues.

Une réunion sera proposée début juin.

Les deux premières dates à retenir sont :

- samedi 17 juin : fête de la musique
- vendredi 14 juillet : traditionnel méchoui

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Questions diverses

- La famille Deschamps a décidé de faire don à la commune de la concession C3-14 sur laquelle est installée un caveau.

Le conseil municipal remercie la famille Deschamps pour ce don.

- Le prochaine réunion du conseil municipal se déroulera le 09 juin 2023, date impérative pour désigner le délégué titulaire qui votera à l'occasion des élections sénatoriales du 24 septembre

Réunion du 9 juin 2023

*** Désignation des délégués titulaire (1) et suppléants (3) qui voteront à l'occasion des élections sénatoriales du 24 septembre 2023 (délibération 2023-18)**

Le maire a rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire (ou son remplaçant) et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir MM. Gérard DAVID, Daniel SAVIGNY, Julien LEGUEREAU et Cédric TARDIVEAU.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du délégué titulaire et de ses trois suppléants en vue de l'élection des sénateurs :

- M. Pascal NOYAU a été élu délégué titulaire au 1^{er} tour avec 8 voix sur 8 votants.
- M. Gérard DAVID, M. Daniel SAVIGNY et Mme Séverine HAUSSERAY ont été l'un après l'autre élus délégués suppléants au 1^{er} tour avec 8 voix sur 8 votants.

Réunion du 06 juillet 2023

Compte rendu des travaux de réhabilitation du préau - étude du devis concernant l'évacuation des eaux usées des bâtiments de chantier

L'inspection du travail a demandé à ce que soit fait un diagnostic amiante et plomb avant travaux ce qui a retardé le chantier d'une semaine. Les résultats sont négatifs. L'entreprise TBC Construction a donc repris son activité.

Il a fallu refaire le réseau d'eaux usées pour les bâtiments de chantier avec fourniture et pose de tampons fonte sur la fosse toutes eaux et réalisation d'une chappe au pourtour.

La facture est de 2.434,00 € HT. Il est à noter que cette somme sera intégrée dans l'enveloppe subventionnable.

Compte rendu de la réunion du Syndicat Scolaire

La prévision des effectifs est de 46 enfants pour la prochaine rentrée.

Le car ne fera plus qu'un tour le midi pour aller chercher les élèves de Périgny et Villeromain, les horaires des classes seront aménagés en conséquence.

Les maires du regroupement ont reçu Mme Richon, inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription de Vendôme, qui leur a assuré qu'il n'y aurait pas de fermeture de classe.

Le chauffe-eau de la cantine qui est obsolète va être changé.

C'est la société Cristal Nettoyage qui est chargée de nettoyer les vitres des bâtiments scolaires de Villemardy et Villeromain.

Le prix du repas de cantine est fixé pour la prochaine rentrée scolaire à 3,75 € et l'heure de garderie à 2,50 €.

Mme Anaïs Renier, ATSEM à l'école de Périgny, a demandé sa mutation pour une autre école à compter du 1^{er} septembre 2023 ; le comité syndical a décidé de recruter un agent contractuel pour la remplacer à compter de cette date et de créer la vacance de poste auprès du centre de gestion.

Complément d'informations concernant les radars pédagogiques

Le responsable de la société INEO nous a rendu visite afin de nous expliquer le fonctionnement des radars pédagogiques. Nous avons prévu, lors de la dernière réunion, de démonter les radars afin de les positionner à différents endroits, ce qu'il déconseille.

Après réflexion, le conseil municipal décide d'installer 2 radars fixes à Villamoy et 2 radars fixes à Villemardy. Un radar posé sur béton sera également acheté, il sera installé sur les rues passantes de la commune par intermittence.

Le coût global de cette opération est donc de 14.835 € HT.

Des subventions vont être demandées auprès du département.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Etude du devis relatif à l'achat d'une illumination de Noël

Le conseil municipal décide d'installer pour Noël une illumination rue des Peziers.

La fourniture du motif, pose, mise en place des fixations, prises raccordement et essais seront effectués par l'entreprise INEO pour un coût de 705,00 € HT.

Etude du devis de l'entreprise Crystal Nettoyage pour l'entretien de la salle polyvalente (sol + vitres)

Des devis sont proposés par l'entreprise Cristal Nettoyage pour l'entretien de la salle polyvalente :

- nettoyage de l'ensemble des vitres : 108,00 € HT
- décapage des sols avec la machine Rotowash : 432,00 € HT
- nettoyage simple des sols : 98,00 € HT

Après discussion, le conseil municipal décide de faire un nettoyage complet des sols et des vitres.

Le coût de cette opération est de 432,00 € HT + 108,00 € HT = 540,00 € HT (soit 648,00 € TTC).

Le conseil municipal souhaite que la société intervienne courant août.

Compte rendu de la fête de la musique et préparation de la journée du 14 juillet

Merci à la Lyre Amicale de Selommes et à la Band'Azimut pour l'animation de notre fête de la musique le 17 juin dernier.

La soirée s'est terminée d'une manière très conviviale autour du verre de l'amitié offert par la municipalité et des barbecues mis à disposition !

Concernant la journée du 14 juillet, nous avons déjà plus de 100 réservations. Le prix du repas a été fixé à 17€ pour les adultes et 7€ pour les enfants de 5 à 10 ans (**délibération 2023-21**).

Une réunion pour l'organisation de la journée est prévue le vendredi 07 juillet à 19h à la mairie. Nous remercions par avance toutes les personnes qui veulent bien s'investir.

Questions diverses

* Le PLUI-H est au stade d'élaboration de son projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Le rapport a été remis à chaque conseiller municipal.

Il est donc proposé de prendre acte de la tenue d'un débat sans vote sur les orientations générales du PADD conformément à l'article L153.12 du code de l'urbanisme.

Une délibération (n° 2023-22) sera donc rédigée dans ce sens.

* Nous avons reçu une notification concernant le dossier de M. Jean-François COUTOUT agent territorial. Le conseil médical formation restreinte se réunira le 7 juillet 2023 afin de statuer sur un éventuel renouvellement de congé longue maladie à compter du 04/07/2023.

* Une demande de subvention FACIL va être faite auprès de la CATV concernant les travaux 2023 (**délibération 2023-23**).

* La préfecture nous demande dans quel lieu sera affecté le bureau de vote pour les élections de 2024. Après discussion le conseil municipal souhaite maintenir le bureau de vote dans la salle polyvalente.

* Le comité syndical du SIVOS de la Chauvinière a décidé la dissolution, au 31 décembre 2023, du Syndicat Sportif. Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire, émet un avis favorable à cette dissolution (**délibération 2023-19**).

* Il est proposé au conseil municipal de se prononcer quant à une motion prise par la communauté d'agglomération Territoires Vendômois pour un statut protecteur des élus victimes d'agressions verbales ou physiques. Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire, le conseil municipal apporte son plein soutien aux maires et à tous les élus victimes de menaces ou d'agressions physiques, verbales ou écrites (**délibération 2023-20**).

Réunion du 12 septembre 2023

Visite commentée du système de traitement des pesticides dans le château d'eau par M. Jérôme Dubois de la société SUEZ

Les travaux, ainsi que les divers contrôles, sont maintenant terminés. Il sera procédé à un traitement « à l'égout » afin de réaliser les analyses qui seront envoyées à un laboratoire agréé. Il faudra attendre environ 1 mois pour connaître les résultats. Ils seront ensuite communiqués à l'ARS afin qu'elle donne son accord pour la production.

Il s'ensuivra une période d'observation qui permettra à l'ARS d'effectuer une contre analyse pour la validation du système de traitement.

Visite des travaux de réhabilitation du préau

Le gros œuvre concernant la maçonnerie est maintenant terminé. La pose de la charpente est prévue semaine 41. Il a fallu reprendre en sous-œuvre les fondations de l'ancien sanitaire pour un coût de 1.470 € HT. La facture concernant le diagnostic amiante et plomb s'élève à 1.350 € HT.

Délibération définitive concernant l'achat des radars pédagogiques et demande de subvention amendes de police (délibération 2023-24)

Il s'avère que le devis concernant l'achat des radars pédagogiques était erroné. Le coût de la fourniture et la pose des 4 radars pédagogiques fixes avec système de fixation et raccordements sur le réseau EP ainsi que le radar sur plot béton s'élève à 16.535,00 € HT.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité, le dossier de demande de subvention amendes de police va être finalisé en urgence car il doit être présenté à la DDT le mercredi 13 septembre.

Compte rendu de la visite du SIDELC pour un projet de renforcement électrique sur la commune

Nous avons eu la visite de M. Laridant du SIDELC qui est diligenté par ENEDIS concernant des baisses de tension rue de la Gibardière ainsi que sur la ligne électrique qui va en direction de Mihaudoin. Des travaux sont prévus à partir du transformateur de Villamoy, qui se situe près de l'abri bus, ainsi que du transformateur de Villemardy près du parking de l'église.

De plus amples informations nous seront transmises pour la prochaine réunion du conseil municipal.

Signature de la convention ValDem suite à revalorisation des tarifs (délibération 2023-25)

Les tarifs de la redevance spéciale ont été révisés lors du comité syndical du Syndicat ValDem du 15 décembre 2022. Le coût annuel pour la collecte des déchets non recyclables pour la commune s'élève dorénavant à 1.099,00 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, autorise M. le Maire à signer la convention proposée.

Compte rendu de la journée du 14 juillet

Nous avons eu le plaisir d'accueillir 106 convives.

Merci aux 18 personnes qui se sont investies pour l'organisation de cette journée.

Toutes les personnes présentes ont été ravies de la qualité du repas ainsi que de la très bonne ambiance.

Le budget est équilibré.

Compte rendu de la rentrée scolaire

45 enfants ont fait leur rentrée dans nos écoles : 15 à Périgny (maternelle), 15 à Villeromain (CP-CE1-CE2) et 15 à Villemardy (CM1-CM2).

Les tarifs cantine et garderie sont les suivants :

- repas : 3,75 €

- garderie : 2,50 € l'heure (divisible en 1,25 € la ½ heure)

Une nouvelle ATSEM, Mme Aurélie Lemoine a été recrutée par le Syndicat Scolaire.

La rentrée s'est très bien passée.

Préparation de la soirée dansante du 7 octobre 2023

Une réunion de préparation est prévue le mercredi 13 septembre à 19h et une seconde aura lieu le vendredi 29 septembre à 19h (**délibération 2023-27**).

Toutes les personnes intéressées par l'organisation de cette manifestation seront les bienvenues.

Des affiches seront distribuées dans les boîtes aux lettres le vendredi 15 septembre.

Questions diverses

- le centre de gestion de la fonction publique territoriale propose aux communes la signature d'une convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes.

Le coût annuel pour notre commune est de 30 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à ce dispositif et autorise M. le maire à signer la convention correspondant à cette décision (**délibération 2023-26**).

- notre employé communal JF Coutout a bénéficié d'un renouvellement de 6 mois de son congé longue maladie qui est donc prolongé jusqu'au 03 janvier 2024. A compter de cette date, il sera en inaptitude définitive à toutes fonctions.

- le bus itinérant France Services ne stationnera plus à Villemardy à compter du mois de septembre.

Un flyer qui indiquera les dates et les lieux de stationnement proches de la commune, où il sera possible de se rendre, sera distribué dans les boîtes aux lettres.

Réunion du 03 novembre 2023

Présentation du rapport 2022 du délégataire concernant la gestion du service de distribution d'eau potable (délibération 2023-28)

Grâce aux recherches de fuites effectuées par SUEZ ainsi qu'au renouvellement de canalisations fuyardes diligenté par le Syndicat, le rendement du réseau est de 88,53 % ce qui est exceptionnel en milieu rural !

Le prix moyen du m³ est de 2,02 € TTC.

Le rapport complet est consultable en mairie.

Les derniers travaux sur le syndicat :

- renouvellement des canalisations route de Périgny à Selommes : 74.734 € HT
- renouvellement des canalisations dans le bourg de Périgny : 198.000 € HT
- installation de l'unité de traitement des pesticides dans le château d'eau : 280.930 € HT + travaux hors marché : 22.785 € HT.

Prévision des travaux pour 2024 :

- réhabilitation de la tête de forage
- mise en place d'une sonde de niveau
- montage d'une colonne de pompe en inox

Le coût estimatif de ces travaux est de 23.000 € HT.

Des devis vont être proposés par SUEZ pour le renouvellement des canalisations rue Saint Martin à Villeromain.

Etude de la proposition du SIDELC pour le projet d'enfouissement des réseaux rue de la Gibardièrre et rue de l'Abbaye (délibérations 2023-29 et 2023-30)

Lors de la dernière réunion, Monsieur le Maire avait informé le conseil municipal, qu'ENEDIS avait mandaté le SIDELC pour renforcer le réseau électrique de Villamoy en direction de Mihaudoin (une nouvelle ligne va être installée du transformateur près de l'abri bus jusqu'à la rue de Fretay, elle sera ensuite enfouie dans le réseau déjà existant) et le renforcement rue de la Gibardièrre qui subit actuellement des baisses de tension. Un câble de 20.000 volts partira du transformateur près du parking de l'église pour rejoindre un autre transformateur rue de la Gibardièrre et ainsi alimenter les abonnés.

La question a été posée : et si nous profitons de ces travaux pour enfouir les réseaux rue de l'Abbaye ainsi que rue de la Gibardièrre ? Un devis a donc été demandé au SIDELC :

- rue de l'Abbaye : 129.150 HT
- rue de la Gibardièrre : 111.350 €HT

Le coût global de cette opération à la charge de la commune est donc de 240.500 HT.

Le montant des subventions espérées est de 168.350 €.

Le coût net pour la commune serait donc de 72.150 €HT.

Le conseil municipal, après discussion, donne un avis favorable à l'unanimité pour le lancement de cette opération.

Le travail du bureau d'études devrait durer environ 4 mois, une réunion d'information publique aura lieu au printemps. Les travaux devraient commencer après la moisson 2024 !

Proposition de ValDem pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus (délibération 2023-31)

Après discussion, le conseil municipal approuve la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus.

La commune bénéficiera d'une aide financière de 0,90 € X le nombre d'habitants.

Etude du devis INEO pour l'installation d'un luminaire supplémentaire rue de l'Abbaye

Suite à une demande de parents, il s'avère qu'il existe un « trou noir » au niveau du 19 rue de l'Abbaye. Un devis a été demandé pour l'installation d'un luminaire.

Le montant est de 449 € HT.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Préparation des activités de fin d'année : repas festifs, colis, cadeaux de Noël

- Le conseil municipal souhaite reconduire la formule de repas festif dont le menu sera proposé dans les boîtes aux lettres vers le 20 novembre. Ces repas seront distribués le 16 décembre (**délibération 2023-33**).

- Gérard David se propose de commander les colis pour les personnes de plus de 70 ans.
- Carmen David, Séverine Hausseray et Pauline Leroi sont chargées de préparer et distribuer les cadeaux de Noël pour les enfants.

Merci à toutes ces personnes.

Organisation de la mise en place des illuminations de Noël

Le montage des illuminations est programmé le 06 décembre à 9h à Villamoy.

Compte rendu de la soirée dansante du 07 octobre

Un grand merci à David, le cuisinier, ainsi qu'aux 18 personnes qui l'ont aidé car tout était fait « maison ». Les 80 convives ont beaucoup apprécié !

Merci également à l'animateur Didier Levy qui a su créer une excellente ambiance.

L'expérience est à renouveler....

Préparation de la cérémonie du 11 novembre

Rendez-vous à 10h15 dans la cour de la mairie pour un départ au monument aux morts à 10h30.

- Responsable de la gerbe : Pascal Noyau

- Responsables du vin d'honneur : Gérard David, Daniel Savigny, Pascal Leroi.

Désignation d'un référent déontologique pour les élus municipaux (délibération 2023-32)

En application de la loi 3DS du 21 février 2022, il est demandé aux collectivités territoriales de désigner un référent déontologique qui ne soit pas un élu.

Le conseil municipal propose de nommer Mme Pauline Leroi pour cette fonction.

Questions diverses

- La commune a bénéficié d'une subvention au titre de la répartition des amendes de police d'un montant de 11.154 € pour la fourniture et l'installation de radars pédagogiques.

Pour rappel l'investissement est de 16.535 € HT soit 19.842 € TTC.

- Virement de crédits : Afin de régulariser les écritures comptables, il est nécessaire de virer au compte 2151 la somme de 510 € et au compte 66111 la somme de 10 €. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité (**délibération 2023-34**).

- Le recensement de la population aura lieu à Villemardy entre le 18 janvier et le 17 février 2024. C'est notre secrétaire, Carole, qui sera agent recenseur.

Réunion du 15 décembre 2023

Aménagement du préau : compte rendu de l'avancement des travaux

Il n'y a pas d'observations particulières à signaler. Les entreprises d'électricité, de plomberie et de plâtrerie se coordonnent afin que le chantier avance correctement et dans les délais.

Effacement et renforcement des réseaux rue de la Gibardièrre et rue de l'Abbaye : compte rendu de l'avancement du dossier

Le bureau d'études de la société ERS Maine concernant l'enfouissement des réseaux a pratiquement terminé son travail rue de la Gibardièrre.

Le technicien va maintenant commencer son inspection rue de l'Abbaye (semaine 51).

Des délibérations sont à prendre concernant les demandes de subventions au titre de la DETR auprès de la préfecture (**délibération n° 2023-37**), de la DSR auprès du conseil départemental et auprès du Syndicat Mixte du Pays Vendômois (**délibération n° 2023-38**) pour le projet d'enfouissement des réseaux rue de l'Abbaye, rue de la Gibardièrre ainsi que dans l'impasse des Jardins.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Organisation de la distribution des repas festifs

Une répartition des tâches est proposée aux membres du conseil municipal afin que tous les repas soient distribués le samedi 16 décembre entre 11h et 12h.

Rendez-vous à 11h à la mairie !

Questions diverses

- Le Tour du Loir-et-Cher va passer à Villemardy le vendredi 12 avril 2024. Les organisateurs demandent à ce que nous mettions à disposition des signaleurs. Gérard David, Francis Gousseau, Pascal Noyau, Julien Leguereau, et Gilles Leguereau sont volontaires !

- La commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales se réunira le jeudi 21 décembre à 18h à la mairie de Villemardy.

- Comme chaque année les tarifs d'affermage pour les agriculteurs autorisés à cultiver les chemins communaux inutilisés et sans issue doivent être revus. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, décide à l'unanimité des membres présents :

* que le tarif de base de l'affermage reste inchangé : 150 €/hectare,

* que le pourcentage annuel de variation de l'indice fermage sera de + 5,63 % pour l'année 2023 **(délibération 2023-35)**.

Les tarifs d'affermages concernant les terres appartenant à la commune sont quant à eux fixés de la manière suivante :

* le fermage des parcelles A450 A 456 et ZL 17 reste fixé à 7 quintaux/hectare pour l'année 2023,

* le tarif reste indexé sur l'indice fermage (soit 24,74 €/quintal pour 2023) **(délibération 2023-36)**.

- Val de Loire Numérique - Point de situation du déploiement de la fibre sur la commune de Villemardy :

* 130 prises sont éligibles sur les 139 prises du projet initial soit un réseau construit à hauteur de 94%.

* 49 foyers ou entreprises ont souscrit un abonnement auprès d'un des opérateurs présents sur notre réseau soit un taux de raccordement de 38 %.

Les prises restant à rendre éligibles sur notre commune le seront dans les prochaines semaines ou mois. Aucune prise ne sera oubliée.

- Des invitations vont être distribuées dans les boîtes aux lettres semaine 52 concernant les vœux du maire suivis d'une galette des rois. Une réponse sera demandée afin de commander le bon nombre de galettes !

Les travaux en 2023

Réhabilitation de l'ancien préau





Les finances communales

Le budget primitif est un **acte juridique** fondamental par lequel sont prévues et autorisées, par le conseil municipal, les recettes et les dépenses de la commune pour une année. Il peut arriver que toutes les dépenses inscrites au budget, tout comme les recettes, ne soient pas réalisées (décalage dans le temps, autres priorités, modification ou abandon de certains projets). C'est pourquoi l'exécution effective du budget est consignée dans un autre document, le compte administratif, qui ne reprend que les réalisations effectives.

C'est sur la base de ce document que l'on peut analyser l'état exact des finances de la commune. Chaque année, le budget primitif (colonne « PRÉVU ») et le compte administratif (colonne « RÉALISÉ ») de la commune sont votés par le conseil municipal courant mars, lorsque le montant des dotations de l'état est publié officiellement.

A Villemardy, le compte administratif 2022 a été voté le 02 mars 2023 et le budget primitif 2023 le 07 avril 2023.

Vous trouverez, ci-après, le bilan comptable de la commune de Villemardy pour 2023 :



SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>Recettes</u>	<u>PRÉVU (€)</u>	<u>RÉALISÉ (€)</u>
* Excédents de fonctionnement capitalisés	64.853,06	64.853,06
* Subventions	177.128,00	57.792,40
* Fonds de compensation TVA	12.417,94	12.417,89
* Taxe d'aménagement	/	475,30
* Frais d'études et de recherches	510,00	506,40
* Virement de la section de fonctionnement	95.475,00	(95.475,00)
	-----	-----
TOTAL	350.384,00	136.045,05
<u>Dépenses</u>	<u>PRÉVU (€)</u>	<u>RÉALISÉ (€)</u>
* Résultat d'investissement reporté	64.853,06	64.853,06
* Remb emprunts (capital)	3.700,94	3.469,06
* Caution logement communal	540,00	/
* Achat terrain	1.000,00	749,92
* Réhabilitation préau	279.000,00	155.790,60
* Réseau de voirie	510,00	506,40
* Matériel divers (barrières, lampadaires)	780,00	2,546,70
	-----	-----
TOTAL	350.384,00	227.915,74

SECTION DE FONCTIONNEMENT



Recettes

	<u>PRÉVU (€)</u>	<u>RÉALISÉ (€)</u>
Chapitre 70 : Produits du domaine (remboursement frais par le Synd. Scolaire, EDF...)	3.285,00	4.998,22
	-	-
Chapitre 73 : Impôts et taxes	120.000,00	144.613,38
* impôts locaux	100.000,00	117.412,00
* autres attributions	20.000,00	27.201,38
Chapitre 74 : Dotations versées par l'état	47.601,82	52.069,88
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	12.212,00	18.973,02
* loyer logements communaux	10.000,00	
* locations salle + produits divers	2.212,00	
Chapitre 76 : Produits financiers (intérêts parts soc.)	/	2,54
Chapitre 013 : Remboursement IJ agent communal	4.500,00	5.424,32
Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté	222.171,18	222.171,18
	-----	-----
TOTAL	409.770,00	448.252,54

Dépenses

	<u>PRÉVU (€)</u>	<u>RÉALISÉ (€)</u>
Chapitre 011 : Charges à caractère général	213.738,00	62.370,19
* fournitures diverses (EDF, gaz, fournitures administratives, d'entretien....)	135.166,00	25.964,73
* entretien, réparations, services ext. divers...	-	-
* assurance	63.472,00	21.971,81
* publicités, relations publiques (cérémonies, repas traiteur, colis des aînés,etc...)	4.100,00	4.306,01
* frais postaux et téléphone	8.500,00	7.916,76
* frais postaux et téléphone	-	-
* frais postaux et téléphone	2.500,00	2.210,88
Chapitre 012 Charges de personnel	38.800,00	24.573,97
Chapitre 014 Compensation communauté agglo	1.000,00	94,00
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	60.547,00	58.684,14
Dont * contributions diverses	24.800,00	24.592,97
* contributions aux organismes de fonct.	33.795,00	32.114,74
dont - <i>Synd. Scolaire</i>	33.750,00	32.058,54
- <i>Autres participations</i>	45,00	56,20
* subv. aux associations	1.940,00	1.973,12
* arrondis prélèvements à la source	12,00	3,31
Chapitre 66 : Remboursement intérêts emprunts	210,00	192,20
Chapitre 67 : Titre annulé sur exercice précédent	-	212,00
Chapitre 023 : Virement à la section inv.	95.475,00	(95.475,00)
	-----	-----
TOTAL	409.770,00	146.126,50

Informations diverses



* Horaires d'ouverture de la mairie

- Mardi de 14h à 17h

- Vendredi de 9h à 12h

Téléphone : 02.54.23.81.04

Mail : mairie-de-villemardy@wanadoo.fr site internet: <http://www.villemardy.fr>

* Service des ordures ménagères (voir calendrier page ValDem dernière page de ce bulletin)

- collecte des bacs « déchets ménagers » le mardi en semaine B

- collecte des bacs jaunes le mardi en semaine A

* Conciliateur de justice

Le conciliateur de justice pour le canton de SELOMMES est Monsieur JIQUEL Bernard. Il reçoit à la Mairie de SELOMMES, le 1^{er} jeudi de chaque mois, de 9h30 à 10 h30.

* Horaires d'ouverture de l'agence postale de Selommès (Tel : 02.54.77.79.91)

	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	9 h – 12 h	
MARDI	9 h – 12 h	
MERCREDI	9 h – 12 h	
JEUDI		16 h – 19 h
VENDREDI		16 h – 19 h

* Établissement ou renouvellement de passeport ou carte d'identité

Ils doivent être établis dans les mairies habilitées, le lieu de la demande ne dépend pas de votre domicile. Vous pouvez vous rendre à n'importe quelle mairie à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement (pour Villemardy, les mairies les plus proches sont Vendôme, Blois ou Oucques). Attention : le service peut exiger que le dépôt du dossier se fasse uniquement sur rendez-vous ! Votre présence est indispensable pour procéder à la prise d'empreintes.

Vous pouvez remplir le formulaire cartonné au guichet ou préparer le dossier en effectuant une pré-demande en ligne (site : <https://ants.gouv.fr/>). Il faudra ensuite vous rendre en mairie pour finaliser la demande avec les pièces justificatives. La mairie récupérera vos données grâce au numéro de pré-demande, vérifiera vos pièces justificatives et recueillera vos empreintes.

* Inscription sur la liste électorale de Villemardy

- L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans.

- Il est possible de s'inscrire toute l'année sur le site <https://www.servicepublic.fr>. Toutefois, pour voter lors d'une année d'élection, il faut demander à être inscrit sur les listes électorales au plus tard le sixième vendredi précédent le 1^{er} tour de scrutin. Pour les élections européennes du 09 juin 2024, la date limite d'inscription sur la liste électorale est fixée au 1^{er} mai 2024.

- Vous avez la possibilité de vérifier vous-même votre situation électorale directement en ligne. En effet, avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen peut vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse :

<https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Recensement militaire

Les français (filles et garçons) âgés de 16 ans doivent se faire recenser au cours du mois anniversaire des 16 ans ou dans les trois mois qui suivent.

Pour cela, ils doivent se présenter à la mairie munis de leur carte d'identité et du livret de famille.

Ce recensement est obligatoire :

- **pour obtenir l'attestation de recensement** qui est **nécessaire** pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP,...)
- pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)
- pour l'inscription d'office sur les listes électorales

Salle polyvalente de Villemardy



La demande de location de la salle polyvalente est à faire à la Mairie aux heures d'ouverture au public. **La réservation n'est enregistrée qu'après versement de la caution** et production d'une attestation d'assurance. Elle doit être adressée à la mairie au minimum 1 mois avant la date de location. Les prix de location de la salle s'entendent pour 24 heures.

La location est payable au moment de la restitution des clefs à la mairie, après que la consommation électrique ait été relevée : **l'énergie est facturée en supplément.**

Tarif de location :

UTILISATION DE LA SALLE	HABITANTS DE VIL- LEMARDY		HORS COMMUNE		ASSOCIATIONS COMMUNES VOI- SINES	
	TARIF EN €	CAU- TION	TARIF EN €	CAU- TION	TARIF EN €	CAU- TION
JOURNEE	160	240	280	480	200	360
JOURNEE SUPPLEMENTAIRE	80	/	140	/	/	/
JOURNEE SANS CUISINE	80	120	140	240	/	/

Tarifs cimetière communal :

Concession

- 30 ans : 40 €
- 50 ans : 50 €

Case colombarium

- 10 ans : 150 €
- 20 ans : 300 €
- 50 ans : 400 €
- + plaque commémorative individuelle : 50 €



La vie scolaire....

Le regroupement de Villemardy, Périgny, Villeromain et Tourailles comptait à la rentrée 2023, 46 enfants (51 pour 2022/2023). La tendance est à la baisse mais le comité syndical souhaite conserver le Syndicat Scolaire tel qu'il est actuellement, le coût supporté par les communes membres restant quasiment identique.



Les élèves sont répartis de la façon suivante dans nos 3 écoles :



Ecole de Périgny (Tel : 09.64.07.69.63) : Mme Dorsemaine, Enseignante, et Mme Lemoine, ATSEM, accueillent 16 enfants en maternelle (toute petite section : 3, petite section : 7, moyenne section : 2, grande section : 4)

Horaires de l'école : 8h45 - 11h45 / 13h30 – 16h30.



Ecole de Villeromain (Tel : 02.54.85.26.20) : Mme Dennler, enseignante, accueille 15 élèves (CP : 4, CE1 : 6, CE2 : 5)

Horaires de l'école : 8h45 - 12h00 / 13h45 – 16h30.



Ecole de Villemardy (Tel : 09.77.75.62.05) : l'enseignante, Mme Marie, accueille 15 élèves (7 CM1 et 8 CM2).

Horaires de l'école : 9h – 12h15 / 13h45 – 16h30.

Le bureau du syndicat scolaire :

Il est composé de 12 membres (3 représentants de chaque commune) désignés en 2020 suite aux élections municipales qui se réunissent environ 4 fois dans l'année pour prendre les décisions concernant l'organisation de la scolarité et des services (transport scolaire, cantine, garderie...), les tarifs (cantine, heures de garderie), le budget prévisionnel....

Président : Gilles LEGUEREAU

Vice-Présidents : Régine GUELLIER, François COCHET

Secrétaire : Michel RANDUINEAU

Membres : Nathalie DARIDAN, Eric DESSAY, Séverine HAUSSERAY, Francis HERAULT, Julien LEGUEREAU, Cédric LEMOINE, Jean-François LOISEAU, Karine PESCHARD.



Le personnel du syndicat scolaire :

3 agents travaillent au sein du syndicat :

Mme Cathy Tardiveau, adjoint technique, s'occupe de la cantine, de la garderie et du ménage dans les écoles de Villemardy et de Villeromain,

Mme Carole Hallouin assure le secrétariat,

Mme Aurélie Lemoine, ATSEM, travaille à temps complet à l'école de Périgny.

Le fonctionnement du syndicat scolaire :

Le budget du SIVOS est abondé par les participations des 4 communes, au prorata du nombre d'habitants de chacune d'entre elles.

Les missions du SIVOS sont de gérer et prendre en charge :

- les agents (salaires, emplois du temps, etc...)
- la restauration scolaire,
- le transport scolaire du midi et l'accompagnement dans le bus,
- la garderie périscolaire,
- les fournitures scolaires, fournitures administratives, maintenance et location des photocopieurs,...
- les frais de fonctionnement des écoles et autres locaux (eau, électricité, gaz, produits d'entretien, assurance, produits pharmaceutiques, etc...)
- le financement des sorties piscine et les participations financières aux différents projets d'école.

Les tarifs :

Cantine : pour cette rentrée 2023, le bureau a décidé de fixer à 3,75 € le prix du repas. C'est la société JMG de la Membrolle S/Choisille (Indre-et-Loire) qui depuis l'année dernière fournit les repas de cantine qui sont très appréciés des enfants.

Cette année, du fait de la baisse des effectifs, tous les enfants déjeunent en même temps à 12h15. Cela permet notamment de réaliser des économies sur le transport des élèves pour se rendre à la cantine puisque le car ne fait plus qu'un seul tour pour aller chercher les élèves des écoles de Périgny et Villeromain, de même au retour.

Le tarif de l'heure de garderie a été fixé à 2,50 € (divisible en 1,25 € la ½ heure) à la rentrée 2023.

Les factures des repas de cantine et des heures de garderie sont adressées aux familles, via la trésorerie de Vendôme, à chaque période de vacances scolaires (soit toutes les 7 semaines environ).

Le mot de la maîtresse

L'année 2023 a été riche pour les élèves de CM1 – CM2 de Villemardy.

En effet, ils ont pris part à un projet théâtre au cours duquel ils ont développé leur écoute, leur diction, leur expression scénique, leur confiance en eux et bien plus encore !

Le point de départ était la question « qu'est-ce que devenir adulte ? ».

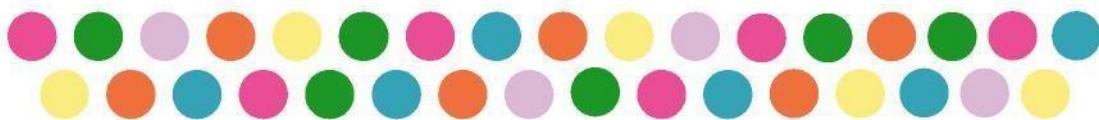
Les enfants ont alors mené une enquête auprès de leur entourage pour savoir quels sont les inconvénients à être adulte, mais aussi les avantages, à quel moment on devient adulte etc... Ils ont cherché comment cela se passe dans le règne animal avec les mues de certaines espèces. Ces réponses ont été ensuite utilisées pour écrire des tableaux théâtraux que les enfants ont mis en scène accompagnés par Tamara, actrice professionnelle. Le résultat de toutes les séances fut présenté aux familles sous la forme d'une pièce où se mêlent émotions, humour et réflexion sur le sens de la vie.



L'année 2023 était aussi placée sous le signe de l'astronomie. C'est ainsi que les élèves ont participé au salon des sciences de Vendôme et ont bénéficié d'un moment enrichissant dans un planétarium venu à Villemardy. Ils ont eu la chance de prendre le TGV pour se rendre au Futuroscope et ainsi découvrir le court-métrage de Thomas Pesquet, prendre place dans un planétarium et s'amuser dans les nombreuses attractions sous un soleil radieux !



Merci au SIVOS et à l'APE pour leur engagement humain et financier au profit de nos élèves.



APE (ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES)

PERIGNY - TOURAILLES - VILLEMARDY - VILLEROMAIN

L'APE participe à la vie du regroupement scolaire en organisant des opérations visant à récolter des fonds pour les reverser aux trois écoles, afin que chacune puisse financer ses besoins et ses projets scolaires (sorties scolaires, spectacles, achat de livres, jeux ou matériel pour la classe, sorties à la médiathèque...)

De septembre à juillet, l'association propose donc aux parents d'élèves et parfois aux habitants des 4 communes des animations (vente de croissants, vente de sapins de Noël, vente d'objets souvenirs, marché de Noël, vente de pizzas, vente de charcuterie, vente de gâteaux, carnaval, chasse aux œufs, fête des écoles...) qui permettront de financer les activités solaires des enfants.

Participation de l'APE pour l'année 2022-2023 :



Subventions pour les maîtresses	900€
Projets scolaires	788€
Sorties de fin d'année	1575€
Spectacles de Noël	450€
Sorties à la médiathèque + transports	521€

Bénéfices par opération menée sur l'année 2022-2023 :

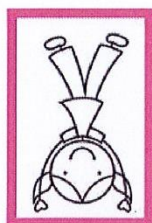
3 opérations pizzas	455€	Galette	72€
2 opérations croissants	708€	Charcuterie	368€
Sapins de Noël	211€	Gâteaux St Michel	194€
Objets souvenirs	150€	Buvette théâtre	270€
Marché de Noël	900€	Fête des écoles	1384€

Année 2023-2024 :

L'APE est une association loi 1901. Suite à l'Assemblée Générale du 22 septembre 2023, une nouvelle équipe a été élue.



Président
Jean-Félix SAVINEAUX



Vice-présidente
Mayis SIONNEAU



Trésorière
Samaëlle PLUCAIN



Trésorière-adjointe
Alicia COURTIN



Responsable des courses
Audrey BRETON



Secrétaire
Emilie LEMOINE



Secrétaire adjoint
Francis HERAULT

+ 11 membres actifs : MEZIANI Djamil, GAUTIER Cindy, ROUILLON Jordan, JOUANNEAU Sandrine, BRIFFAULT Sophie, GABILLET Margot, GAILLARD Laura, BRULARD Maxime, SAVINEAUX Sarah, KALIL MILMEYSTER Carole, FONTENAS Yannick

L'APE remercie toutes les personnes qui contribuent au bon fonctionnement de la vie scolaire.

Merci aux communes et les comités des fêtes pour la mise à disposition des mairies, salles polyvalentes, barnums, terrains, tables, pour les réunions et les manifestations.

Merci aux habitants qui nous soutiennent en commandant lors de nos manifestations.

Vous aussi, vous pouvez participer aux opérations proposées par l'APE. N'hésitez pas à prendre contact avec les membres de l'équipe ou à suivre la page Facebook de l'APE [APE Périgny Tourailles Villemardy Villeromain].

A vos agendas ! Planning des manifestations à venir

- **26 Janvier 2024** : opération pizza (pizza party) *
- **23 Février 2024** : opération saucissons et terrines*
- **23 Mars 2024** : carnaval à Villemardy
- **24 Mars 2024** : bourse aux jouets et puériculture / bourse aux plantes à la salle de Villemardy
- **07 Avril 2024** : chasse aux œufs au lavoir de Périgny
- **21 Avril 2024** : vente de croissants, pain aux chocolats et baguettes
- **24 Mai 2024** : vente de planches apéro*
- **14 Juin 2024** : vente de gâteaux Bijou*
- **29 Juin 2024** : fête de l'école à Périgny

*retrait des commandes à l'école de Villeromain

Toute l'équipe de l'APE vous adresse ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2024 !!

La société de chasse de Villemardy

La saison 2022-2023 s'est déroulée dans la convivialité, la bonne humeur et surtout tout en sécurité, en respectant la faune sauvage et son habitat naturel. La crise sanitaire, qui est toujours présente, ne nous a malheureusement pas permis de réaliser le traditionnel concours de Belote.

Le petit gibier, tel que la perdrix, reste quasi inexistant sur notre territoire, quelques couples sont présents sur la commune. De ce fait, la fédération départementale de la chasse n'a attribué aucun bracelet perdrix. Pour le faisán, sa population se maintient sur la commune, on a le plaisir d'observer une population de faisans sauvages autour du village. Pour les autres espèces, la population de lièvres est moyenne sur l'ensemble de la commune, mais celle-ci a tendance à remonter. Afin de ne pas déstabiliser et amoindrir cette population, les chasseurs ont été modérés dans leur prélèvement, notamment par la fermeture du lièvre qui fut avancée. Les lapins de garenne sont toujours aussi présents, plusieurs furetages furent effectués, afin de limiter leurs dégâts sur les parcelles agricoles. Nous avons le plaisir d'avoir sur la commune une population de chevreuils qui arpentent nos plaines et se réfugient dans le peu de surface boisée qui existe. De ce fait ceux-ci ne sont toujours pas évidents à approcher.

Quelques chiffres pour la saison 2022-2023, la société de chasse compte 18 membres actifs – associés et 13 actionnaires soit 31 chasseurs.

Sachez que la chasse est avant tout un instant de convivialité, de partage. Les membres et les actionnaires de la société de chasse ont pour objectif de respecter la nature, sa faune et sa flore, ainsi que le gibier naturel, d'où l'interdiction de prélever les faisans autour du village.

Au cours de cette saison 2022-2023, la Société de Chasse a réalisé les évènements suivants :

Le 05/03/2023 : Chasseurs et non chasseurs ont « battu » la plaine de la commune pour recenser les différentes espèces de gibier.

Le 23/04/2023 : 77 convives (chasseurs et non chasseurs) se sont réunis autour d'un bon repas.



Lors de l'assemblée générale du 23/09/2023 a élu le bureau suivant :

- Président : M. Patrick JOUANNEAU
- Vice-Président : M. David LOTTIAUX
- Secrétaire : M. Gérard DAVID
- Trésorier : Mme Valérie LEGUEREAU
- Membres : M. Michel GATIEN, M. Dany LEGUEREAU, M. Daniel BOUBET, M. Florent LOTTIAUX



Après la chasse, place aux journées conviviales que la société de chasse organise. Celles-ci permettent de réunir les non chasseurs et les chasseurs.

A VOS AGENDAS 2024 :

- **Samedi 09 mars 2024 (13h30)** : Concours de belote par équipe – Salle des fêtes de VILLEMARDY
- **Dimanche 03 mars 2024 (7h45)** : Comptage -Place de la Mairie de VILLEMARDY
- **Avril 2024** : indemnisation des propriétaires (date à définir)
- **Dimanche 25 mai 2024 (12h)** : Repas de la société de chasse - Salle des fêtes de VILLEMARDY

Les membres du bureau et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Nous espérons vous rencontrer au cours de nos prochaines manifestations.

Le président,
Mr Patrick JOUANNEAU



Comptage des perdreaux du 05 mars 2023

Les Copains Pêcheurs de Villemardy

La pêche au Grand Marchais réunit un grand nombre d'amateurs puisqu'une vingtaine de cartes ont été achetées cette année.

Le règlement et les coordonnées du responsable de la vente des cartes sont affichés à l'entrée de l'étang, n'hésitez pas à nous contacter !

Nous remercions chaleureusement les volontaires qui participent à l'entretien de notre étang et à l'organisation des parties de pêche.

Il règne une excellente ambiance au sein de notre association et nous prenons plaisir à nous retrouver !

Le Président,

Robin GUILLON



26 mars : Lâcher de truites au Grand Marchais





La banda la plus célèbre du Loir-et-Cher : la Band'azimut

La Band'Azimut est un groupe de jeunes passionnés de musique qui, pour se voir le plus souvent possible, a décidé de former une banda typique du sud-ouest dans le Loir-et-Cher. Notre camp de base est situé à Villemardy dont sont issus certains musiciens, et des communes aux alentours comme Selommes, Coulommiers-la-Tour, Lunay, Champigny-en-Beauce, Vendôme ou encore Monthodon.

La Band'azimut, c'est 50 musiciens, mobilisables à toutes les époques de l'année pour venir jouer et faire la fête. Depuis 2006, nous parcourons la France pour animer anniversaires, mariages, soirées à thème, foires et festivals.

Nous sommes fiers d'avoir porté le nom de la commune de Villemardy dans de grands événements comme les matchs du XV de France au Stade de France, lors de festivals à travers la France ou encore lors de divers matchs de l'US Vendôme Rugby. En 2022, la Band'azimut s'est exportée dans le Lot pour le festival *Los Bandas* de Souillac. Une réunion d'une dizaine de bandas et de milliers de personnes pour faire la fête le temps d'un week-end.

L'année était aussi le signe du retour de la Fiest'azimut, la traditionnelle paëlla que nous organisons tous les ans au mois de septembre. Un peu particulière cette année puisqu'il s'agissait de notre 10^{ème} édition ! Un grand challenge puisque pour marquer cet anniversaire nous avons investi la grande salle du Minotaure de Vendôme ; salle comble : 430 personnes réunies pour faire la fête. Un événement à guichet fermé des mois à l'avance que nous sommes heureux d'avoir retrouvé.

Enfin, nous avons sillonné les routes du Loir-et-Cher en portant les couleurs de la commune Villemardy. Les Azimutiens étaient présents au Festival des Nuits de Sologne à Lamotte-Beuvron, à Vendôme pour la célèbre Duck Race, à Blois pour le Mondial de l'ULM, à Selommes, Villedômer, ou encore au Comice Agricole de Thoré-la-Rochette. À chaque fois, le même plaisir de jouer de la musique pour vous.

Pour vos anniversaires, fêtes associatives, tournois de sports et autres événements : vous pouvez compter sur nous.

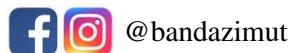
La Band'azimut vous souhaite une très belle année 2024 !

Contact :

Président – Simon MAUPETIT 07.89.63.87.48

contact@bandazimut.com / www.bandazimut.com

Suivez-nous sur Facebook et Instagram :





17 juin : fête de la musique à Villemardy



18 novembre : Assemblée Générale de la Band'Azimut

2023 en images...



Préparation des décorations pour le passage du Tour de Loir-et-Cher



13 avril : passage du Tour de Loir-et-Cher



17 juin : fête de la musique



14 juillet : concours de pétanque



Mechoui du 14 juillet



12 septembre : fin des travaux d'installation de l'unité de traitement des pesticides au château d'eau et visite commentée du conseil municipal.



17 octobre : soirée dansante animée par M. Didier Lévy. Le couscous et l'intégralité du repas ont entièrement été préparés par des villemardinois !

Le comité des fêtes

Malgré l'investissement des équipes précédentes, notre comité Saint-Martin était en sommeil depuis quelques temps, essentiellement dû au COVID 19 qui a tout balayé sur son passage.

Mais au cours de l'année 2023, la renaissance est arrivée le 18 décembre par une assemblée à la mairie à laquelle 17 personnes, prêtes à s'investir pour l'animation de notre commune, ont assisté.

C'est donc le 05 janvier 2024 que s'est tenue l'assemblée générale ordinaire afin d'élire le bureau suivant :

- Président : M. Pascal NOYAU
- Vice-Président : M. David CHARTIER
- Trésorier : M. Stéphane HERVET
- Trésorier Adjoint : M. Michel LEBOURG
- Secrétaire : Mme Laurence CHARTIER
- Secrétaire Adjoint : M. Philippe DELATTRE
- Membres Actifs : Marie-Annick BOUBET, Corinne COUDORE, Marianne DARMANDIEU, Carmen DAVID, Michèle DELATTRE, Christine GOUSSEAU, Odile LEBOURG, Bruno PREVOT, Daniel SAVIGNY, Sarah SAVINEAUX, Patricia VERSEUX

Nous espérons vivement vous retrouver nombreux à nos activités dont la première se tiendra le dimanche 11 février 2024 pour un après-midi récréatif « jeux de société » à partir de 14h à la salle polyvalente.



Nous établirons prochainement le calendrier de nos manifestations 2024 que nous vous communiquerons au plus vite.

Toute l'équipe du comité Saint-Martin se joint à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Pascal NOYAU

Le SIVOS de la Chauvinière

Rappel :



Le Syndicat à Vocation Sportive (désigné sous le nom de SIVOS de la Chauvinière) a été constitué par arrêté préfectoral du 7 juin 1988 entre les communes de SELOMMES, PERIGNY, TOURAILLES, VILLEMARDY et VILLEROMAIN. Ce syndicat a pour objet l'aménagement d'un terrain de sport et la construction de sanitaires – vestiaires tribunes. Il est financé par la participation des communes adhérentes proportionnellement au nombre d'habitants.

Les finances du SIVOS

* Exercice 2022

Le compte administratif 2022 a été voté le 21 avril 2023

Les résultats de l'exercice 2022 ont fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement : Excédent 4.491,84 €

Section d'investissement : Excédent - 1.089,28 €



* Budget 2023

Le budget de l'exercice a été voté le 21 avril 2023.

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Indemnités Secrétaire + charges	430,00 €	Intérêts des parts sociales	2,31 €
Prime d'assurance	2 000,00 €	Contribution des communes adhérentes aux frais de fonctionnement	/
Frais postaux-fournitures administratives	/		
Remboursement de frais de gestion à la commune de VILLEMARDY	182,00 €	Excédent reporté	3 402,56 €
Contrat de surveillance des légionelles	150,00 €		
Entretien de bâtiments	/		
Arrondi prélèvement à la source	1,28 €		
Remboursement intérêts emprunt	20,00 €	FCTVA	616,13 €
Virement à la section d'investissement	1 237,72 €		
Total	4 021,00 €	Total	4 021,00 €

Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
Remboursement capital emprunt	1 237,72 €	Déficit investissement reporté	1 089,28 €
Déficit reporté	1 089,28 €	Virement de la section de fonctionnement	1 237,72 €
Total	2 327,00 €	Total	2 327,00 €

Le comité syndical du SIVOS de la Chauvinière a décidé, lors de sa séance du 21 avril 2023, de dissoudre le Syndicat à la date du 31 décembre 2023. Cette décision ayant été validée par les conseils municipaux des 5 communes membres, la dissolution sera effective à compter de cette date, une convention de liquidation a été rédigée en ce sens.

C'est à l'initiative de M. André Buisson, maire de Selommes, qu'avait été créé, entre les communes de Selommes, Périgny, Tourailles, Villemardy et Villeromain, un syndicat intercommunal à vocation sportive en 1988.

Le syndicat avait pour objet l'aménagement d'un terrain de sport et la construction de sanitaires – vestiaires – tribunes afin de mettre cet équipement à la portée des communes adhérentes qui, sans ce syndicat, ne pouvaient faire face à un tel investissement.

M. Buisson en a été le président jusqu'en 2001 et Gilles Leguereau, maire de Villemardy, de 2001 jusqu'au 31 décembre 2023, date à laquelle le comité syndical ainsi que les conseils municipaux des communes concernées ont décidé la dissolution du SIVOS de la Chauvinière.



Inauguration du Stade de la Chauvinière le 08 mai 1990



Inauguration du Club House le 1^{er} juin 1996

Le Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable de Selommès



Le SMAEP de Selommès en quelques chiffres (2022) :

- 5 communes : Périgny, Villefrancoeur, Selommès, Villemardy et Villeromain
- 1005 clients - 1093 branchements
- 161.096 m3 d'eau produits dans l'année – 40.405 m3 exportés (Champigny)
- 82,5 km de linéaire de canalisations (hors branchements)
- 36 poteaux incendie
- 1 point de prélèvement : le forage « Boissonnards »
- 1 réservoir sur tour « route de Périgny » à Villemardy (capacité totale de 500 m3)
- 88,53 % de rendement (c'est grâce aux recherches de fuites effectuées par SUEZ ainsi qu'au renouvellement de canalisations fuyardes diligenté par le Syndicat que ce taux, exceptionnel en milieu rural, est atteint !)

Les résultats de l'exercice 2022

Voté le 21 mars 2023, le compte administratif de l'exercice 2022 a fait apparaître les résultats suivants :

Section d'exploitation : Excédent cumulé de 178.494,55 €

Dépenses		Recettes	
Assurances	993,08 €	Surtaxe eau	51.671,79 €
Entretien et réparations	6.100,00 €	Arrondi prélèv. source	0,99 €
Frais fonct commune Villemardy	230,00 €	Amort. subventions	6.646,00 €
Indemnités président, secrétaire + charges	3.870,21 €		
Intérêts emprunts	3.590,17 €	Excédent reporté	160.517,02 €
Dotations amortissements	25.557,79 €		
Total	40.341,25 €	Total	218.835,80 €

Section d'investissement : Excédent cumulé de 57.219,73 €

Dépenses		Recettes	
Etude pour traitement pesticides	5.586,00 €	Excédent reporté	22.403,33 €
Remboursement emprunts	13.797,42 €	Subventions	36.030,00 €
Amort. subventions	6.646,00 €		
Parution NR (marché)	741,97 €	Amortissement travaux	25.557,79 €
Total	26.771,39 €	Total	89.991,12 €

Budget 2023

Voté le 21 mars 2023 par le Comité Syndical, le budget pour l'exercice 2023 s'équilibre comme suit :

Section d'exploitation.....229.566,00 €

Section d'investissement380.551,00 €

Les actions du SMAEP en 2023 :

Travaux de renouvellement des canalisations rue Principale à Périgny

Les travaux ont pris du retard à cause notamment de la présence de rochers mais ils sont maintenant terminés. Cela a également entraîné une plus-value financière. Le coût global de cette opération s'élève donc à 198.000 € HT. Cette somme sera prélevée sur le fond de travaux mis en place lors de la signature du contrat en 2014.



Travaux d'installation de l'unité de traitement des pesticides

Le coût des travaux à la signature du marché, soit 266.230 € HT, a été respecté.

Les honoraires de la maîtrise d'œuvre s'élèvent à 14.700 € HT.

Le coût total est donc de 280.930 € HT soit 337.116,00 € TTC.

Les subventions octroyées sont : DETR 78.000 € et conseil départemental 42.100 € soit un total de 120.100 €. Le coût net est donc de 160.830 €.

Le syndicat a contracté un emprunt de 100.000 €.

L'autofinancement s'élève finalement à 60.830 €.

Une ligne de trésorerie de 80.000 € a été ouverte dans l'attente du versement des subventions.

Des travaux supplémentaires hors marché ont été effectués :

- amélioration du réseau de refoulement dans le caniveau technique (canalisation inox, etc...)
- modification du réseau de décharge du réseau de refoulement (car la décharge avec hydrostabilisateur était dirigée vers le forage ce qui est contraire aux prescriptions de l'ARS).

La dépense totale est de 22.785 € HT.

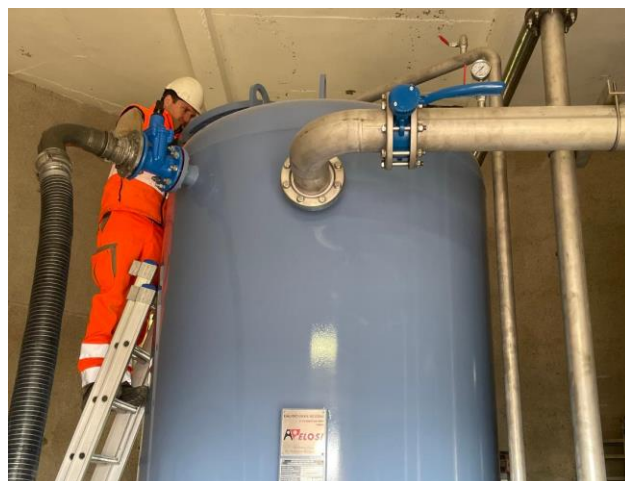
Cette somme sera prélevée dans l'enveloppe du fond de travaux.

Le coût global de ces investissements est donc de 280.930 € HT + 22.785 € HT soit un total de 303.715 € HT (364.458 € TTC).

Pour financer cet investissement, le comité syndical, à l'unanimité de ses membres, a décidé qu'à compter du 1^{er} avril 2023 le montant de la surtaxe serait modifié de la façon suivante :

- le prix de l'abonnement annuel augmente de 50 centimes et est donc fixé à 18,82 €
- le prix du m³ consommé augmente de 6 centimes et est donc fixé à 0,2557 €

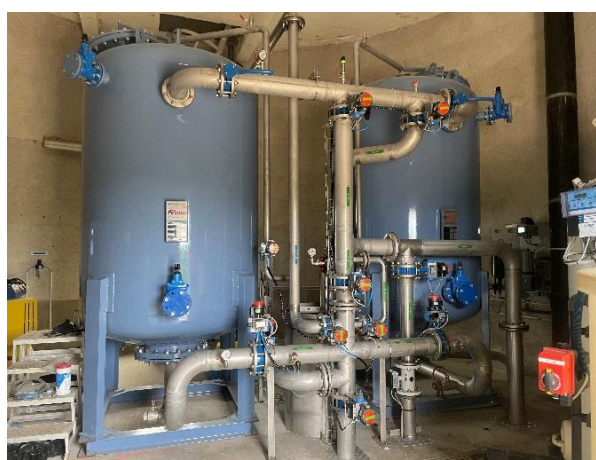
Les analyses effectuées après mise en fonctionnement de l'unité de traitement des pesticides montrent que le traitement est efficace puisqu'il n'y a plus de traces de pesticides dans l'eau distribuée.



Mise en place du charbon actif dans les cuves



Installation des cuves de décantation



Explications sur le fonctionnement de l'unité de traitement en présence de M. Gilles Leguereau, président du SMAEP, M. Thomas Peneau, ingénieur de la société SUEZ, Mme Lerouillois, chef du Service Qualité de l'eau du Conseil Départemental et M. Damien Guy, Maître d'œuvre.



Visite du chantier par le comité syndical



Nous avons profité des travaux réalisés dans le château d'eau pour installer un système perfectionné de chloration de l'eau potable.

Il est à noter également qu'après une maintenance assez importante du silo à sel, le système d'adoucissement de l'eau potable est de nouveau opérationnel.

Projets de travaux pour 2024

- Reste à réaliser au château d'eau (tête de forage à rénover, sonde de niveau à installer et mise en place d'une colonne de pompe en inox).
- Renouvellement des canalisations rue Saint Martin à Villeromain (environ 450 mètres de canalisations sont à renouveler car elles sont très fuyardes. Le coût estimatif de ces travaux est d'environ 150.000 €. Une réflexion est engagée sur les possibilités de financement de ces travaux).

Les sapeurs-pompiers

Comme chaque année nous publions sur le bulletin municipal les avancées du centre de secours de SELOMMES.

Le caporal-chef Patrice BIZIEUX a cessé sa fonction de chef de centre et a pris sa retraite.

Le lieutenant Bruno DAVID succède à cette fonction avec derrière lui 5 sous-officiers, 3 caporaux et 7 sapeurs.

En 2024 deux nouveaux sous-officiers et un caporal seront nommés, il s'agit des caporaux chef Baptiste ROGER et Dylan BRETON qui ont passé avec succès leur examen de sous-officier ainsi que le sapeur Antoine MORISSET qui sera nommé caporal et qui a été reçu à l'examen FEU de FORET niveau 1. Le sapeur Malo LE FUR quant à lui a été reçu à un niveau secours à personnes et participe activement aux interventions, il est d'ailleurs actuellement en double affectation avec le centre de St LAURENT NOUAN où il poursuit ses études en alternance chez EDF. Le sergent Damien BIZIEUX est pilote de drone et intègre une équipe de 5 télépilotes sur le département depuis le mois de septembre et totalise déjà 4 interventions sur différents feux et secours à personnes.

En ce qui me concerne je suis parti cet été en renfort feux de forêts dans le département des Bouches du Rhône avec la colonne feux de forêts du 45/41/76 où nous avons participé à plusieurs attaques de départ de feux, le plus important étant le feu de ROGNAC. Mes fonctions se complètent en tant qu'assistant prévention sur les centres de THORE/VILLIERS - PEZOU – VENDOME - ST AMAND et SELOMMES bien entendu.

Également début novembre le caporal-chef Dylan Breton est parti en renfort dans la Manche suite aux dégâts que la tempête Ciaran a causé sur l'ensemble des régions Bretagne et Normandie.

Le sergent Gilles JAHAN quitte le centre de secours de SELOMMES pour migrer vers THORE/VILLIERS et se retrouve en double affectation sur notre secteur ce qui ne nous retire aucun personnel fort heureusement car nous peinons à recruter.

Je lance un appel vigoureux à toutes les personnes hommes, femmes de 18 à 50 ans pour venir nous rejoindre, pour cela nous vous donnons rendez-vous le premier dimanche de chaque mois lors de nos entraînements mensuels cela vous permettrait d'avoir un avis et peut-être faire naître une vocation afin de participer à nos missions de secours à personnes, d'extinction d'incendie mais également protections des biens qui sont nos principales missions.

Pour cela il suffit de nous contacter au 06 49 21 71 29 ; nous serons à votre écoute.

Le centre de secours intervient en 1er appel sur les communes de SELOMMES - VILLEMARDY - PERIGNY - VILLEROMAIN - VILLETRUN - COULOMMIERS – RHODON.

Le manque de sapeur-pompier nous oblige à intervenir sur beaucoup de communes avoisinantes et pour certains types d'interventions sur l'ensemble du département.

Nous avons effectué à ce jour 155 interventions.

Je vous rappelle qu'entretenir vos chaudières et chauffe-eaux évite les intoxications au monoxyde de carbone qui tuent encore trop souvent de nos jours.

Il convient également de faire l'entretien de vos conduits de cheminées régulièrement pour éviter les feux.

Un petit rappel sur notre numéro d'urgence que vous connaissez par cœur j'en suis certain :

18 ou 112

Lieutenant DAVID Bruno

Les sapeurs-pompiers en images :



03 mars : Assemblée Générale de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers



04 mars : prise de commandement du centre de secours par le lieutenant Bruno DAVID



09 décembre : Assemblée Générale du groupement des Sapeurs-Pompiers de Selommès-Villemardy



La gendarmerie

**Tous acteurs de la protection
mais vous êtes les premiers acteurs
de votre sécurité**

- N'ouvrez pas la porte à n'importe qui, surtout lors de démarchage.
- Fermez vos portes, fenêtres, portails, branchez votre système d'alarme, même pour une courte absence.
- Ne laissez pas apparents ou facilement décelables vos objets de valeur, clés de véhicule, moyens de paiements...
- N'hésitez pas à signaler les comportements que vous jugez suspects.
- Ne donnez pas vos informations bancaires par téléphone.
- N'inscrivez pas vos noms et adresses sur votre trousseau de clés.
- Référenciez et photographiez vos objets de valeur.
- Équipez vos issues de systèmes de fermeture fiables.

Si vous êtes malgré tout victime d'un vol :

- Ne touchez à rien
- Composez le 17
- Un inventaire sera fait à l'issue des constatations.



Internet en toute sécurité :

Nos conseils pour votre sécurité

Protéger votre ordinateur

- Installez un logiciel anti-virus, un logiciel anti-espion et un pare-feu régulièrement mis à jour.



Sécurisez vos achats en ligne



- Réalisez vos achats uniquement sur les sites de confiance dont l'adresse, au moment de la transaction, commence par «https».
- L'apparition d'icônes en bas du navigateur (cadenas et clés) est un gage de sécurité.

Éviter les escroqueries

- Méfiez-vous des gains trop faciles, des cadeaux, des bonnes affaires et des demandes d'argent faisant appel à votre compassion.
- Méfiez-vous des demandes urgentes d'informations personnelles, surtout lorsqu'elles contiennent des fautes d'orthographe.
- N'ouvrez pas les courriels si vous avez des doutes sur leur provenance.
- Ne cliquez pas sur les liens reçus par courriel surtout si on vous demande vos coordonnées bancaires.





TRANSPORT À LA DEMANDE

Le transport à la demande dans votre commune

Le transport à la demande est un service à la disposition de tous les habitants de la communauté d'agglomération

Territoires vendômois adapté à vos besoins :
marché, services publics, loisirs, commerces...



Comment réserver

Pour réserver son trajet,
appeler le **02 54 58 13 13**
du lundi au vendredi,
de 9h à 12h et de 14h à 18h,
au moins 24h avant son départ.

Tarif

2€ par voyage,
achat du ticket auprès du conducteur

À noter

Le véhicule MOVE vient vous chercher
directement à votre domicile.

Commune de **Villemardy**

Mardi après-midi → Vendôme

Arrivée à Vendôme : 14h30
Départ de Vendôme : 17h30
Arrêt Gare TER, Place Saint-Martin
ou Mail Leclerc

Vendredi matin → Vendôme

Arrivée à Vendôme : 9h30
Départ de Vendôme : 11h30
Arrêt Gare TER, Place Saint-Martin
ou Mail Leclerc

Mercredi après-midi → Vendôme

Arrivée à Vendôme : 14h30
Départ de Vendôme : 17h30
Arrêt Gare TER, Place Saint-Martin
ou Mail Leclerc



www.move-vendomois.fr

En complément de ce service, la ligne inter-urbaine 9 dessert notre commune et peut répondre à vos besoins à d'autres horaires. Vous trouverez, ci-après pour information, la fiche horaire concernée :

LIGNE 9

Du 04 septembre 2023 au 05 juillet 2024



DU LUNDI AU VENDREDI				
VILLEROMAIN	Grande Rue	-	07:10	-
VILLEMARDY	Villamoy	-	-	07:10
	Mairie	07:10	-	07:12
SELOMMES	École	07:13	-	07:15
VILLETRUN	Bourg	07:19	-	07:22
COULOMMIERS LA TOUR	Lavoir	07:22	-	07:24
AREINES	54 Route de Beaugency	07:24	-	07:26
	Lycée Agricole - D917	07:30	-	07:28
VENDÔME	Robert Lasneau	-	-	07:40
	Hôpital	07:35	-	-
	Antoine de Bourbon	-	-	07:45
	Gare TER (Quai n°6)	07:40	-	07:50
	Branly	07:45	-	-
	Lycée Ronsard	07:47	-	07:55
	Ampère	07:52	07:25	-

Rémi Rémi

DU LUNDI AU VENDREDI		2	2	2	1	1	An
VENDÔME	Lycée Ronsard	-	12:40	13:43	16:21	-	18:10 18:10
	Branly	-	-	13:47	16:25	-	18:14 18:14
	Gare TER (Quai n°6)	-	12:46	13:50	16:28	-	18:17 18:17
	Ampère	-	12:49	-	-	-	18:20 18:20
	Hopital	-	12:54	13:55	16:33	-	18:25 -
	Offenbach	-	-	14:00	-	-	18:30 -
	Robert Lasneau	11:57	-	-	-	16:40	- -
AREINES	Lycée Agricole - D 917	12:02	12:59	-	16:43	16:45	- 18:26
	54 Route de Beaugency	12:03	-	-	16:45	16:47	- 18:28
COULOMMIERS LA TOUR	Lavoir	12:05	13:02	-	16:46	16:48	- 18:29
VILLETRUN	Bourg	12:08	13:06	-	16:49	16:51	- 18:32
SELOMMES	Ecole	12:14	13:11	-	16:55	16:57	- 18:38
VILLEMARDY	Mairie	12:17	13:24	-	16:58	17:00	- 18:41
VILLEROMAIN	Grande Rue	-	-	14:07	-	-	18:37 -
VILLEMARDY	Villamoy	12:20	-	-	-	17:03	- -

Rémi Rémi Rémi Rémi Rémi



Renvoi 1 : fonctionne le lundi, mardi, jeudi et vendredi
Renvoi 2 : fonctionne uniquement le mercredi
Cette ligne ne fonctionne pas pendant les vacances scolaires SAUF le renvoi An qui fonctionne toute l'année



TARIF : tarification Territoires Vendômois 2€



RENSEIGNEMENTS BILLETTERIE
Pôle transport : 02 54 89 41 36
move@catv41.fr

RENSEIGNEMENTS TRAFIC RÉSEAU
CARS SAINT LAURENT : 02 54 58 13 13

www.move-vendomois.fr

Le bus itinérant France Services

Le bus itinérant France Services ne s'arrête plus à Villemardy par manque de fréquentation. Si besoin, vous pouvez vous rendre dans plusieurs communes proches (Tourailles, Villeromain, Selommes...) ; le planning pour le 1^{er} semestre 2024 est indiqué ci-dessous :



Tourailles

Mercredi de 11h15 à 12h45

- 7 février 2024
- 6 mars 2024
- 3 avril 2024
- 3 avril 2024
- 29 mai 2024
- 26 juin 2024
- 24 juillet 2024

Villeromain

Mercredi de 9h30 à 11h00

- 7 février 2024
- 6 mars 2024
- 3 avril 2024
- 29 mai 2024
- 26 juin 2024
- 24 juillet 2024

Selommes

Jeudi de 14h15 à 16h45

- 1er février 2024 29 février 2024
- 28 mars 2024
- 25 avril 2024
- 23 mai 2024
- 18 juillet 2024

N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER NOS SERVICES POUR EN SAVOIR +

Accueil avec ou sans rendez-vous

Informations, renseignements et prise de rendez-vous au 06 74 80 69 08 ou au 06 74 80 69 03
du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 16 h 30 ou france.services@catv41.fr



**France
services**

CDAD 41 | CONSEIL
DEPARTEMENTAL
DE L'ACCES
AU DROIT DE LOIR ET CHER

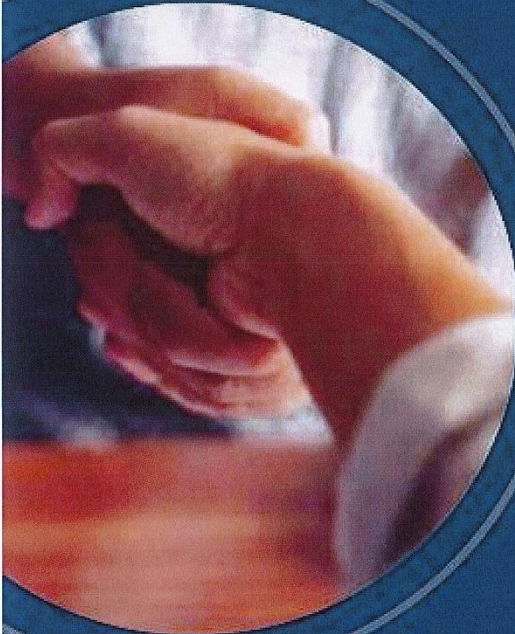
PERMANENCES D'INFORMATION JURIDIQUE

**GRATUITES ET CONFIDENTIELLES
SUR RENDEZ-VOUS**

**INFORMATION JURIDIQUE DE PREMIER
NIVEAU, ORIENTATION, ACCÈS AU DROIT**

Les domaines d'intervention:

- Droit pénal
- Droit de la famille
- Droit de la consommation
- Droit social/travail
- Droit du logement
- Droit des étrangers
- Droit de la santé
- Autres...



Pour plus d'informations, veuillez contacter:

Nom du France services ou Point d'accès au
droit (à compléter)
POINT JUSTICE DE VENDÔME
Adresse et numéro de téléphone du FS ou PAD
(à compléter)
02.54.86.47.77



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Conseil départemental d'accès au
droit du Loir-et-Cher**

Tribunal Judiciaire
1 Place de la République
41 018 BLOIS Cedex
<https://www.cdad41.com/>



**point-justice
Loir-et-Cher**



En cette fin d'année, le moment est venu de vous présenter les temps forts de l'année 2023 partagés par l'ensemble des musiciens de l'harmonie et les jeunes élèves de l'école de musique.

Face à un effectif en baisse au sein de notre harmonie, quel plaisir pour nous de partager nos répétitions et nos concerts avec nos amis musiciens de Lunay.

Ce partage nous permet de présenter des concerts de qualité avec cette année :

- Un concert le 31 mars au foyer communal de Selommes
- Un concert le 14 mai à Lunay
- La fête de la musique à Villemardy, Selommes et Lunay
- Le défilé du 13 juillet à Selommes
- Le concert de Sainte Cécile le 19 novembre à Lunay
- Et bien sûr, nous n'avons pas manqué d'assurer les célébrations officielles du 8 mai, 14 juillet et 11 novembre des communes de Selommes et Champigny en Beauce.

Du côté de notre Ecole de musique, l'année 2023 poursuit son dynamisme impulsé par la création du groupement d'employeurs « Musiprofs du Vendomois ». Notre effectif est d'environ 25 élèves. L'audition de l'école de musique s'est déroulée le samedi 1^{er} avril 2023, un moment privilégié qui permet à nos petits musiciens en herbe de nous ravir.

La classe d'orchestre a également participé aux fêtes de la musique de Villemardy et Selommes. Cette année, le concert de Noël s'est déroulé à la maison de retraite de Selommes le samedi 16 décembre 2023, un moment intergénérationnel très agréable.

Comme les années précédentes, les élèves des harmonies de Lunay, Selommes et Lancé-Pray ont pu participer au stage de Musijeunes qui s'est déroulé du samedi 15 au samedi 22 avril 2023. Avec 60 musiciens, 3 concerts de qualité ont pu être présentés à Saint Brévin, Lunay et Selommes.

La troupe de théâtre de la musique municipale de Lunay a pu ravir un public venu nombreux pour la présentation de la pièce « Tata Tutune », le dimanche 17 décembre 2023, un excellent après-midi de détente.

Dans l'attente de vous accueillir lors de nos prochains concerts, nous vous souhaitons une excellente année 2024.



Elise Chevais-Boutard
Présidente



www.territoiresvendomois/pluih.fr

L'élaboration du PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - HABITAT

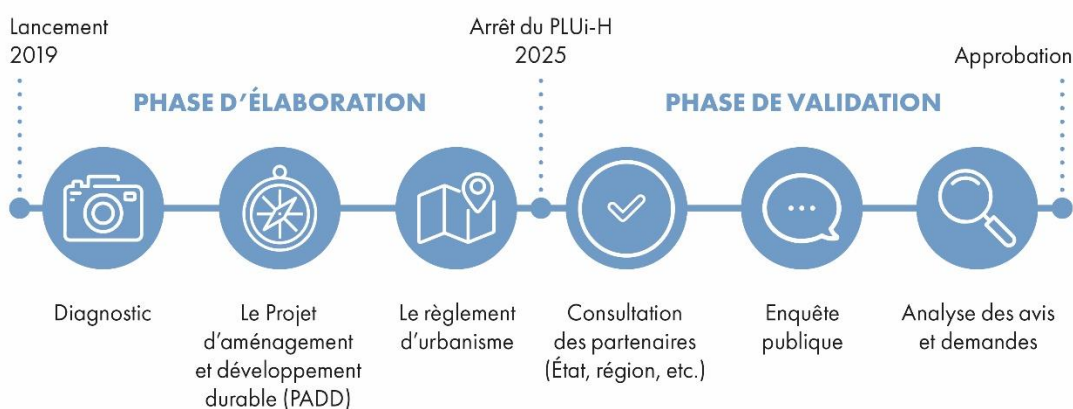
L'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal – Habitat, qui a vocation, à terme, à encadrer les constructions et demandes de travaux (permis de construire, déclaration préalable etc.), se poursuit. En effet une nouvelle étape a été franchie, à savoir, celle du débat du projet politique, le projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Le PLUi-H étant un projet commun et stratégique partagé entre la communauté d'agglomération et les communes qui la composent, ce débat s'est tenu dans chaque conseil municipal puis dernièrement au sein du conseil communautaire du 13 novembre 2023.

Les objectifs politiques visent un développement équilibré entre l'urbain et le rural tout en s'assurant

de la sauvegarde des milieux agricoles et la prise en compte de l'environnement, de la qualité urbaine, architecturale et paysagère. Le projet devra répondre à l'intérêt général, qui constituera le maître-mot, afin de promouvoir un développement durable du territoire. Il sera moins consommateur d'espace et il tiendra compte des impératifs liés à la transition écologique des territoires.

Une nouvelle étape s'ouvre, celle de la déclinaison de ces objectifs via l'élaboration du règlement d'urbanisme. Celui-ci définira concrètement les différentes zones constructibles ou non, les zones agricoles et les zones naturelles à protéger ainsi que les différentes règles de construction.

LE CALENDRIER



Vous voulez connaître l'avancée de la procédure ?

- Rendez-vous sur le site internet de Territoires vendômois, rubrique PLUi-H : www.territoiresvendomois.fr
- Retrouvez les articles dans les bulletins communaux et le Mag de l'agglomération
- Découvrez les contenus grâce à l'exposition itinérante, retrouvez les prochaines dates sur le site internet de Territoires vendômois

Vous voulez donner votre avis, participer à la construction du projet et/ou partager un projet ?

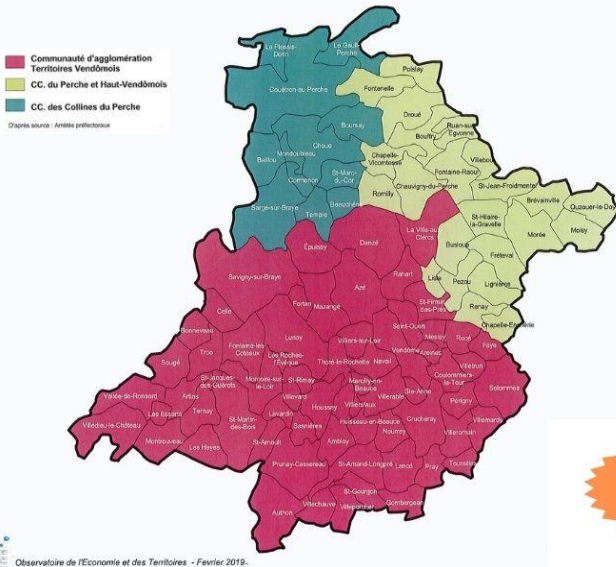
- Déposez vos contributions au sein du registre mis à votre disposition dans chaque commune et au siège de Territoires vendômois
- Envoyez un courrier à votre mairie ou bien à l'adresse *Territoires vendômois, BP 20107, 41106 – Vendôme CEDEX*
- Envoyez un mail : urbanisme-planification@catv41.fr

INFORMATION

Le PLUi-H n'est pas approuvé par le conseil communautaire, les documents d'urbanisme actuels (PLU et cartes communales) des communes restent applicables. Aussi, pour toute question sur votre parcelle ou projet de construction, veuillez contacter la mairie de votre commune.

PAYS VENDÔMOIS

Présidente : Claire FOUCHER-MAUPETIT



LE TERRITOIRE

Le Pays Vendômois est composé de 100 communes, de la communauté d'agglomération Territoires Vendômois ; de 2 communautés de communes : les Collines du Perche et Perche et Haut Vendômois et du Conseil Départemental. Il correspond à l'arrondissement de Vendôme, soit près de 70 000 habitants

LA STRUCTURE

Comité Syndical
112 élus titulaires

1 équipe à
votre écoute

Bureau
24 élus

LES PROGRAMMES

Le Pays Vendômois a pour objet de mettre en œuvre une politique commune de développement et d'aménagement global du territoire. Il met à disposition des collectivités des expériences de projets afin de permettre un essaimage des bonnes pratiques de développement local.



À travers le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST), le Conseil Régional Centre Val de Loire accompagne financièrement le développement du Pays. Géré par le Pays Vendômois, le CRST apporte plus de 9,6 M€ de subventions aux collectivités, associations et agriculteurs sur 6 ans.



LEADER est un programme européen qui vise à soutenir des projets pilotes en zone rurale. LEADER est un axe du FEADER (Fonds Européen Agricole et de Développement de l'Espace Rural).

COT

Contrat d'Objectif Territorial

Dispositif de l'ADEME et de la Région pour accompagner et financer les projets d'énergie renouvelable : chaudière bois déchiqueté, géothermie, solaire thermique. Accessible aux entreprises, bailleurs sociaux, exploitants agricoles, collectivités.



Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) sont élaborés de manière concertée à l'initiative de différents acteurs d'un territoire (publics, économiques, associatifs, ...). Ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant aux enjeux de l'alimentation : sociaux, environnementaux économiques, sanitaires.



Un dispositif public indépendant de proximité qui accompagne les propriétaires dans leurs projets de rénovation énergétique.



Le Pays Vendômois est engagé depuis 2023 dans le projet européen #LIFE_LETsgo4Climate porté par la Région Centre Val de Loire. Il s'agit de mobiliser les habitants pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre et de soutenir des projets citoyens autour de la transition énergétique.



Le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et une collectivité territoriale pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé.

syndicatmixte@pays-vendomois.org / 02.54.89.12.20 / 7 Avenue Gérard Yvon – 41100 VENDÔME

Retrouver toutes les informations sur notre site internet :

www.pays-vendomois.org

Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Vendômois

Le choix des sobriétés pour préserver notre qualité de vie



SOBRIÉTÉ

Déf. Qualité d'une personne qui boit et mange sans excès.

Spécialement. Contenance, tempérance en matière de boissons alcoolisées.

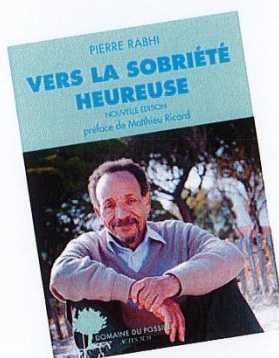
Figuré. Retenue, modération.

Par extension. Caractère de ce qui est sans apprêt, sans recherche excessive.

Source : Dictionnaire de l'Académie française

Faire face au réchauffement climatique

Le réchauffement climatique et ses conséquences atteignent tous les territoires de la planète, dont le nôtre. Chaque année, les rapports du GIEC, le gouvernement, des ONG jusqu'à notre région et notre SCoT alertent et proposent des pistes pour s'y adapter et lutter contre son aggravation. Des carences pluviométriques dès le printemps à leurs excès dès l'automne, des incendies de forêts aux gels tardifs ou orages dévastateurs, il est bien là. Cause de ce dérèglement, la diminution des émissions de gaz à effet de serre s'impose. Elle passe par une décarbonation massive de nos pratiques : déplacements, constructions, alimentation, équipements, consommations, etc.

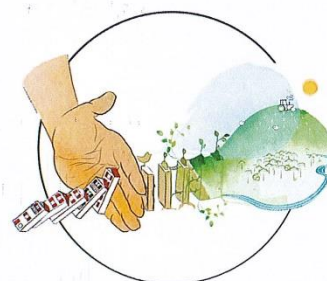
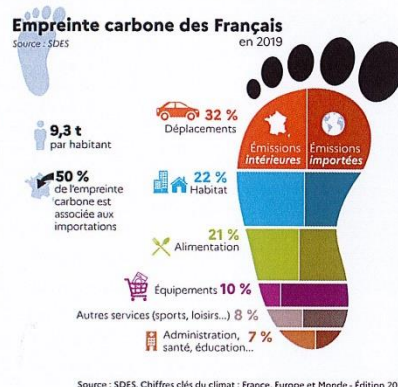


Adopter un train de vie plus sobre

Le SCoT voté en 2022 fixe des objectifs à atteindre sur 20 ans et des orientations pour y parvenir. Il fait le choix des sobriétés pour ne pas compromettre un cadre de vie sain des générations futures et le développement de nos territoires. La sobriété n'est pas la privation, mais la modération, la limitation au nécessaire. Ainsi, la préservation de la ressource en eau, en quantité et en qualité, appelle à la consommer sobriement et à prendre garde à ses pollutions. L'énergie doit aussi être économisée et être produite de manière croissante à partir de toutes les sources renouvelables disponibles. Les déplacements en modes actifs, collectifs ou par véhicules n'utilisant pas d'énergies fossiles pour avancer doivent être facilités. Le recours aux matériaux de construction biosourcés est à privilégier.

Changer de logiciel d'aménagement foncier

Notre SCoT est le fruit de 5 années d'intelligence collective au service de l'attractivité et des transitions de notre territoire rural en visant à ne laisser personne au bord du chemin du développement. Cette stratégie passe aussi par la sobriété en artificialisation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers, habitats naturels de la biodiversité et puits de carbone. Mettre fin progressivement à l'étalement urbain au bénéfice d'une plus grande densité, de la requalification de bâtis existants ou de friches, d'une recherche optimisée de mutualisations d'espaces est une priorité pour conserver des possibilités de constructions supplémentaires nécessaires pour l'emploi, les services ou l'habitat. L'atteinte de ces objectifs conciliant attractivité et sobriétés nous concerne tous pour garantir un Vendômois durable, accueillant et vivable.



Syndicat Mixte du SCoT des Territoires du Grand Vendômois - BP 20107 - 41106 VENDÔME Cedex

Tél. 02.54.89.42.00 - scot-tgv@catv41.fr - <https://scottgv.wordpress.com>





Le CIAS en actions contre les violences intrafamiliales

Le Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) s'engage activement dans une action globale de prévention et de développement social au sein des communes de l'agglomération Territoires Vendômois. Cette démarche est menée en étroite collaboration avec les institutions publiques et privées, faisant du CIAS l'institution locale par excellence en matière d'action sociale.

Cette année, nous mettons en lumière notre action dédiée aux violences intrafamiliales. Les travailleurs sociaux, sensibilisés aux particularités de ces situations délicates, accueillent les personnes victimes et élaborent des plans d'aide personnalisés adaptés à chaque cas spécifique. Cette mission cruciale repose sur un solide réseau de partenaires, comprenant des juristes, psychologues, médecins et avocats. Ensemble, ils contribuent à apporter des solutions complètes aux individus en difficulté.

Dans le cadre de notre engagement sans faille, des aides financières peuvent être débloquées en cas de besoin, accompagnées de propositions d'Hébergement d'Urgence. Ces mesures visent à mettre à l'abri les personnes vulnérables, les protégeant pendant toute la durée de la procédure judiciaire. Allant au-delà du simple dépôt de plainte, notre objectif est d'assister la personne dans la reconstruction de son système de vie, l'aidant à se libérer de l'emprise dans laquelle elle est malheureusement enfermée.

Si vous êtes témoin d'une situation de violences :

- Appeler police secours le **17**
- Urgences Médicales le **15**
- Numéro national violences faites aux femmes le **3919**
- Hébergement d'urgence le **115**

Pour l'accompagnement vous pouvez joindre France Victimes : 02 54 33 39 63

Le Centre d'information droits des femmes et des familles : 02 54 42 17 39

La Maison départementale de cohésion sociale : 02 54 73 43 43

Le Centre intercommunal d'action sociale : 02 54 86 47 00

CIAS Territoires Vendômois :

Du lundi au vendredi de 13 h 30 à 17 h 00

37 avenue Georges Clemenceau – 41100 Vendôme

02 54 86 47 00 – cias-contact@catv41.fr



pour tous, toute la vie, partout

L'ADMR

Un service près de chez vous

Au cœur de l'économie sociale et solidaire depuis 1945, l'ADMR est le 1er réseau national associatif de service à la personne.

Proche de ses clients, elle améliore la qualité de vie de tous, grâce à sa gamme complète de services.



© Marc Moitessier



En 2023 l'ADMR déploie des véhicules pour les Aides à Domicile avec un CDI de 130 h minimum.

4 pôles d'activité

ENFANCE ET PARENTALITÉ

L'ADMR agit dès la naissance pour permettre aux enfants de grandir et de s'épanouir :

- Crèches et micro-crèches
- Halte-garderies
- Accueils de loisirs / accueils périscolaires
- Gardes d'enfant à domicile
- Relais d'assistantes maternelles
- Services d'aide à domicile aux familles / soutien à la parentalité
- Soutien scolaire

SERVICES ET SOINS AUX SÉNIORS

L'ADMR s'engage pour construire un parcours d'accompagnement pour les personnes âgées, en situation de handicap ou au retour d'une hospitalisation :

- Aide à domicile : aide au lever, aide au coucher, aide aux repas, aide à la toilette, livraison de repas
- Soins à domicile : soins d'hygiène, de confort et actes infirmiers, soins suite à un retour d'hospitalisation, équipes spécialisées Alzheimer, hospitalisation à domicile

ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP

L'ADMR accompagne les personnes en situation de handicap et leurs proches aidants en mettant en place le service le plus adapté tout en respectant le projet de vie de chacun.

ENTRETEN DE LA MAISON

Des solutions adaptées pour faciliter la vie de tout le monde :

- Entretien du linge
- Entretien du logement
- Petit jardinage
- Petit bricolage



Association du Haut Vendômois Gâtine

2, rue de la Gare
41 160 FRETEVAL

Rejoignez l'ADMR
Choisissez une mission qui a du cœur et devenez **bénévole**

L'originalité de l'ADMR repose sur la coopération entre le client, le **bénévole** et le salarié.

En complément des équipes salariées, le **bénévole** est ancré dans la vie locale. Il effectue des visites de courtoisie, développe le lien social, et participe à la gestion de l'association locale ADMR. Il détecte les besoins pouvant émerger autour de lui : c'est l'intelligence sociale.

Rejoignez l'équipe locale,
en nous contactant au **02 54 89 77 05**

Les valeurs de l'ADMR 41
reposent sur la culture du lien social

PROXIMITÉ

RESPECT

UNIVERSALITÉ

CITOYENNETÉ

Aide à domicile, livreur de repas, aide-soignant, auxiliaire de vie sociale, TISF, accompagnant de proximité...

L'ADMR recrute !

Envoi des candidatures à :
jepostule@fed41.admr.org



© Marc Moitessier

SSIAD

02 54 89 77 01

ssiad-moree@fed41.admr.org

Association Haut Vendômois Gâtine
jardinage/Petit bricolage/ Transport
Accompagné

02 54 89 77 05

asso-moree@fed41.admr.org

Vie quotidienne

02 54 89 77 00

ms-moree@fed41.admr.org

Solutions de téléassistance

N°1 en France



A vos côtés où que vous soyez

Présence Verte Touraine, seul acteur du marché à être exclusivement dédié à la téléassistance vous propose une offre adaptée à vos besoins.

Activ'Zen pour vous sécuriser à domicile et Activ'Mobil pour sécuriser vos déplacements.

Conserver vos habitudes et votre environnement de vie est un souhait légitime. C'est possible avec notre offre Activ'Zen. Un équipement installé à votre domicile vous permet d'être secouru en cas de besoin.

En complément de son équipement de base (transmetteur + déclencheur), Présence Verte Touraine vous propose également un détecteur automatique de chute brutale, un détecteur de fumée reliés à votre matériel de téléassistan-

ce ainsi qu'un coffre à clefs sécurisé vous assurant un secours rapide et sans dommage.

Vous souhaitez être tranquilisés lors de vos déplacements et activités en extérieur, et ce, partout en France métropolitaine, c'est possible avec notre offre Activ'Mobil.

Par simple pression sur le bouton d'alerte, vous serez immédiatement mis en relation avec nos services qui pourront vous envoyer du secours à l'endroit précis où vous vous trouvez grâce à notre système de géolocalisation.

Nos deux offres bénéficient d'un crédit ou d'une réduction d'impôt à hauteur de 50 %. Des prises en charge sont également possibles.

Téléassistance mobile
Le Luna mobile

présence verte
libres d'être actifs

Avec le **géolocalisation** pour une intervention rapide et ciblée
Et une assistance **24h/24 & 7j/7** grâce à notre centrale d'écoute

PRÉSENCE VERTE TOURAINE

- Plus de 30 ans d'expérience
- Près de 5500 personnes équipées
- Une présence humaine de proximité
- Un suivi technique et administratif
- Un conseil social
- Un service disponible 24h/24

Pour plus de renseignements, contactez-nous :

Votre agence Présence Verte Touraine à Blois

19, avenue de Vendôme, 41 000 BLOIS - 02 54 44 87 26

Email : pv41@presenceverte.fr

www.presencevertetouraine.fr



ma téléassistance
de proximité
24h/24 et 7j/7

UNE **QUALITÉ DE SERVICE OPTIMALE**
UNE ÉCOUTE **BIENVEILLANTE ET PERSONNALISÉE**

Abonnement « tout compris » :

- sans engagement ni frais de dossier
- éligible crédit d'impôt de 50%
- installation sous 48h (24h en cas d'urgence)
- appels mensuels de soutien et de convivialité
- dépannage dans les 24h, 7j/7

02 54 42 54 24

6 rue Louis Bodin - 41000 BLOIS
contact@domadomteleassistance.fr
www.domadomteleassistance.fr

Dom@dom téléassistance
est un service de
la Fondation Partage et Vie.



Reconnue d'utilité publique

DÉPISTAGE DU CANCER COLORECTAL

Hommes et femmes : 50-74 ANS

Un test de recherche de sang dans les selles, simple, fiable, à réaliser chez soi pour les personnes sans facteur de risque pour ce cancer. Lorsque le test est positif (4 % des cas), une coloscopie est nécessaire pour identifier la cause du saignement.

LE CANCER COLORECTAL SE GUÉRIT DANS 9 CAS SUR 10 S'IL EST PRIS EN CHARGE PRÉCOCEMENT.

OÙ OBTENIR VOTRE KIT DE DÉPISTAGE DU CANCER COLORECTAL ?



Retirez-le à l'occasion d'une consultation (médecin généraliste, gynécologue, gastro-entérologue)



Muni de votre n° d'invitation, commandez-le gratuitement en ligne sur monkit.depistage-colorectal.fr



Retirez-le gratuitement auprès de votre pharmacien.

DÉPISTAGE DU CANCER DU SEIN

Femmes : 50-74 ANS

Une mammographie (radio des seins) à réaliser dans un cabinet d'imagerie médicale tous les 2 ans. Liste des cabinets d'imagerie sur notre site Internet www.depistage-cancer.fr/centre.

LE CANCER DU SEIN EST LE CANCER LE PLUS FRÉQUENT. AVEC UNE SURVEILLANCE RÉGULIÈRE, LES CHANCES DE GUÉRISON SONT MEILLEURES.

LA MAMMOGRAPHIE DE DÉPISTAGE, COMMENT ÇA SE PASSE ?



Vidéo expliquant le déroulement du dépistage.



DÉPISTAGE DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS

Femmes : 25-65 ANS

L'examen recommandé est un prélèvement cervico-utérin («frottis»).

➔ De 25 à 29 ans, un dépistage tous les 3 ans (après 2 dépistages normaux à 1 an d'intervalle).

➔ De 30 à 65 ans, un dépistage tous les 5 ans (si le précédent dépistage après 30 ans est négatif).

➔ Où peut-on faire son dépistage sans ordonnance ? Chez un gynécologue, un médecin généraliste, une sage-femme.

LE CANCER DU COL DE L'UTÉRUS PEUT ÊTRE ÉVITÉ GRÂCE AU DÉPISTAGE.

BON À SAVOIR

Les papillomavirus (HPV) sont des virus sexuellement transmissibles pouvant être à l'origine de certains cancers tels que les cancers du col de l'utérus, les cancers de la sphère ORL ou encore les cancers de l'anus, du vagin, de la vulve ou du pénis.

La vaccination contre les HPV s'est révélée être un moyen de protection efficace contre ces infections et donc diminue le risque de développement des cancers.

Elle est recommandée entre 11 et 14 ans avec un rattrapage possible jusqu'à 19 ans pour les filles et les garçons.

Parlez-en avec un professionnel de santé.

LA PARTICIPATION AUX PROGRAMMES DE DÉPISTAGE (2021-2022)

(nombre de personnes dépistées / nombre de personnes invitées)

Région Centre Val-de Loire → 35,8 %

Département du Loir-et-Cher → 38,4 %

Canton de MONTOIRE SUR LE LOIR → 38,7 %

Région Centre Val-de Loire → 53,5 %

Département du Loir-et-Cher → 55,8 %

Canton de MONTOIRE SUR LE LOIR → 54,4 %

PARLEZ-EN À VOS PROCHES !

**DÉPISTAGE DU CANCER COLORECTAL
« LE DÉPISTAGE
M'A SAUVÉ LA VIE. »**
JEAN, 62 ANS

RETIREZ ICI VOTRE TEST



De 50 à 74 ans, le dépistage du cancer colorectal est recommandé tous les 2 ans.

COMMENT AVOIR ACCÈS AU DÉPISTAGE ?

En fonction de votre âge, vous recevez régulièrement par courrier une invitation pour les 3 programmes de dépistage, pris en charge à 100% par l'Assurance maladie. Ces invitations vous permettent de contacter le professionnel de santé de votre choix pour la réalisation de ces examens.

Après 74 ans pour le dépistage du cancer du sein et colorectal ou après 65 ans pour le dépistage du cancer du col de l'utérus, vous ne recevez plus les invitations. Vous pouvez continuer les examens de dépistage après discussion avec votre médecin.

NOUS CONTACTER :

CRCDC - Antenne 41
Tour de Consultation
3 Rue Robert Debré
41260 La Chaussée Saint-Victor

Sein : 02.54.43.67.26
Col de l'utérus : 02.47.47.98.94
Colon : 02.54.43.54.04
contact.41@depistage-cancer.fr

[f Depistagedescancers.CVL](https://www.facebook.com/Depistagedescancers.CVL)
www.depistage-cancer.fr/centre

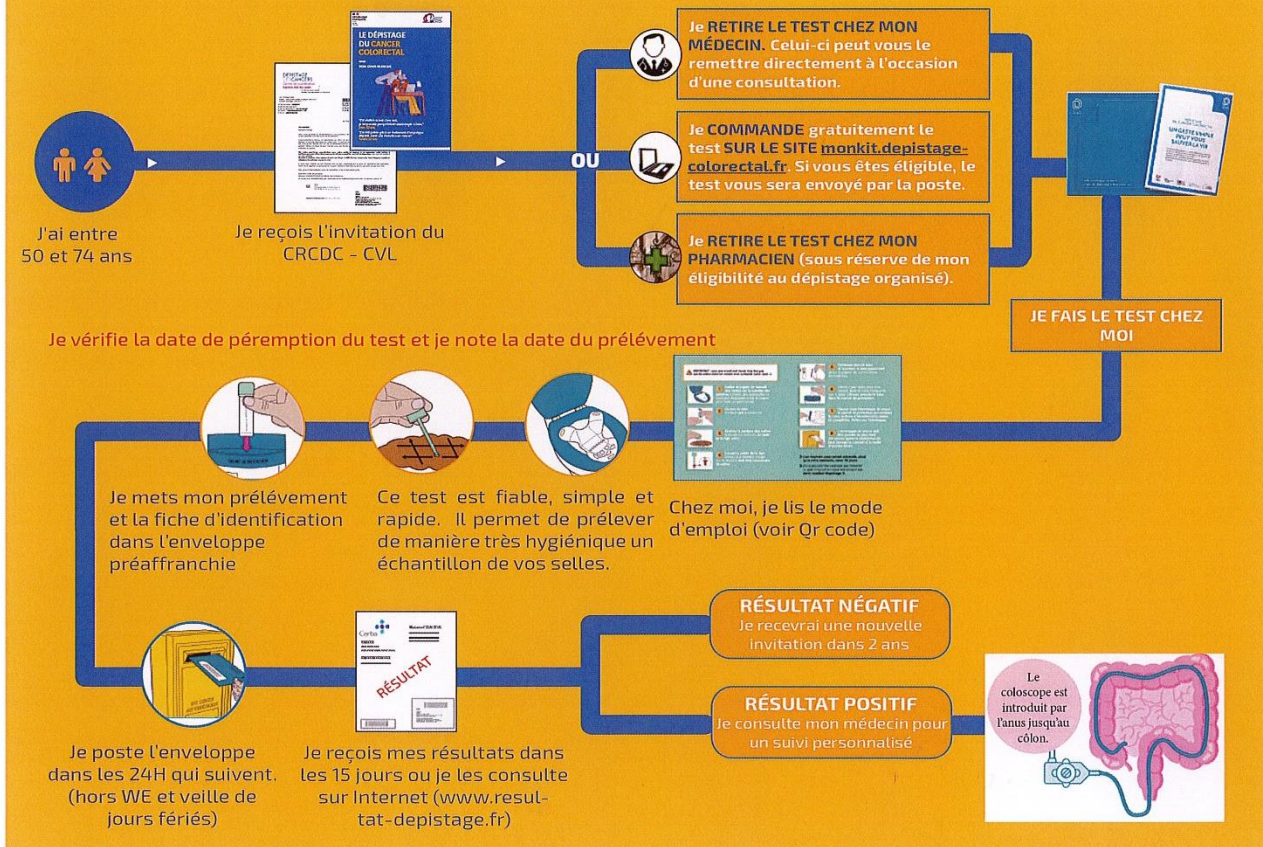
Le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC) organise le dépistage du cancer colorectal, du cancer du sein et du cancer du col de l'utérus en lien avec les organismes d'Assurance maladie.



Consultez le mode
d'emploi en vidéo

AUSSI APPELÉ CANCER DE L'INTESTIN, LE CANCER COLORECTAL SE DÉVELOPPE LENTEMENT À L'INTÉRIEUR DU CÔLON ET DU RECTUM, LE PLUS SOUVENT À PARTIR DE PETITES LÉSIONS APPELÉES POLYPPES. EN GROSSISSANT, CERTAINS POLYPPES SAIGNENT. LE DÉPISTAGE CONSISTE À REPÉRER, DANS LES SELLES, DES TRACES DE SANG QUI NE SONT PAS VISIBLES À L'OEIL NU. ON PEUT AINSI REPÉRER UN POLYPE AVANT QU'IL N'ÉVOLUE EN CANCER OU UN CANCER À UN STADE TRÈS PRÉCOCE ET AUGMENTER LES CHANCES DE GUÉRISON.

LE TEST DE DÉPISTAGE DU CANCER COLORECTAL EN PRATIQUE :



Le test de dépistage du cancer colorectal, simple et rapide, est à réaliser chez soi tous les 2 ans entre 50 et 74 ans*. Ce test est pris en charge à 100% par l'Assurance maladie.

Que ce soit à l'occasion d'une consultation chez votre médecin, en pharmacie ou en ligne, les réponses au questionnaire médical, permettront de définir la stratégie de dépistage adaptée à votre niveau de risque (dépistage organisé ou orientation vers un gastro-entérologue).

DÉTECTÉ TÔT, LE CANCER COLORECTAL PEUT ÊTRE GUÉRI DANS 9 CAS SUR 10

*en cas d'antécédent personnel ou familial de maladie colorectale ou de symptômes, un suivi spécifique est nécessaire. **Parlez-en avec votre médecin!**
Après 74 ans, le dépistage est individuel, c'est-à-dire que vous pouvez continuer à faire des tests après discussion avec votre médecin.

Contact : CRCDC Antenne 41
Tour de consultation - 3 rue Robert Debré
41260 LA CHAUSSEE ST VICTOR
02 54 43 54 04 - colorectal.41@depistage-cancer.fr

L'ADIL 41

Espace Conseil France Rénov'

Des juristes spécialisés sur le logement et l'habitat.

Des conseillers en énergie pour des conseils techniques sur la rénovation énergétique.

Des informations sur les aides financières.

Dès que vous vous posez une question sur votre logement et sur l'énergie dans votre logement, ayez le réflexe de contacter l'ADIL 41

CONSEILS NEUTRES & GRATUITS

02 54 42 10 00

adil
Agence Départementale
d'Information
sur le Logement
de Loir-et-Cher

avec



**France
Rénov'**

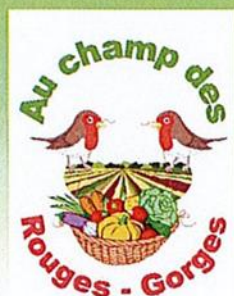
Le service public pour mieux
rénover mon habitat



**Liste des
permanences**
www.adil41.org



Nos artisans locaux



Pour tous renseignements

Sonia Treyssède

06 16 23 44 34

streyssede@hotmail.fr

Production de légumes AB de saison toute l'année et de plants au printemps

Vente au détail directement à la ferme

Le haut de Morillard

41100 Lancôme

Vendredi 16h-18h

Samedi 10h-12h

*Et possibilité de récupérer sur demande sur Villemardy ainsi que certaines communes environnantes
des colis de légumes bio à 10€*



Tardiveau Jérôme
**Couverture, zinguerie ramonage,
velux et entretien**

06 98 40 85 62

tardiveau41@gmail.com

1 ter rue de la Crochetterie

41100 Villemardy

Siret : 97797797400012

Quelques règles citoyennes....

Élagage :

Les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, par les propriétaires ou fermiers.

Un riverain de la voie publique a ainsi l'obligation légale d'élaguer les végétaux qui lui appartiennent en bordure de voie afin de permettre aux réseaux aériens de fonctionner sans gêne. Au cas où l'élagage des arbres ne serait pas effectué, les frais de remise en état des réseaux (téléphoniques, électriques, etc....) seront à la charge des propriétaires des arbres.

Il en est de même pour le ramassage des feuilles à l'automne.

Bruits de voisinage :

Vu l'arrêté préfectoral n° 41-2017-07-12-006 du 12 Juillet 2017 relatif aux bruits de voisinage :

- les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique ne peuvent être effectués que :

* **les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h**

* **les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h**

* **les dimanches et jours fériés de 10h à 12h**



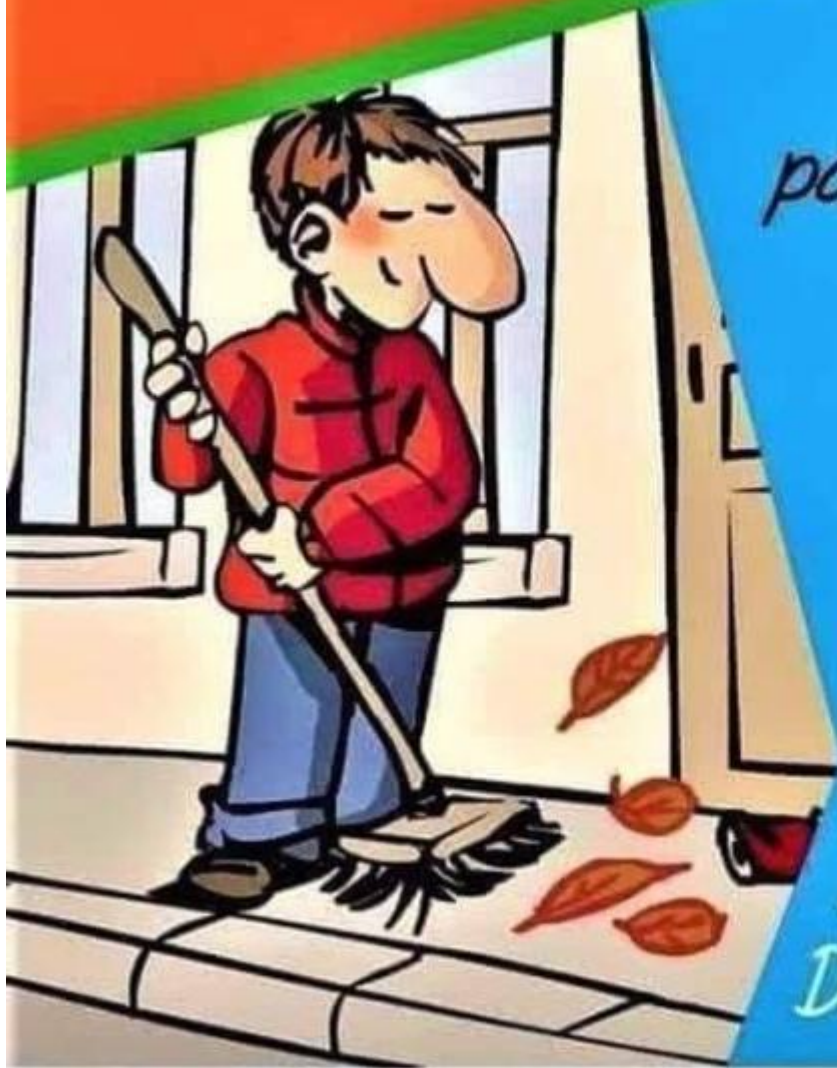
- certains habitants se plaignent des nuisances causées par les aboiements de chiens. Les propriétaires et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre, de jour comme de nuit, des mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit (notamment les colliers anti-aboiements) de manière répétée et intempestive, sans pour autant porter atteinte à la santé des animaux.

Feux :

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est **interdit** ! (article 84 du « Règlement sanitaire Départemental »). Au-delà des possibles troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée, ainsi que les risques d'incendies, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants en quantités importantes dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes comme certains hydrocarbures notamment.

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent telles que le compostage domestique, le broyage et le paillage ou le dépôt à la déchetterie la plus proche (penser à vous munir de votre carte d'accès remise par la mairie).

J'entretiens mon trottoir !



*Merci
pour votre
participation
à l'effort
collectif et
citoyen !*

*Balayage,
Désherbage,
Démoussage*

"Chaque habitant doit maintenir son trottoir, son fossé, et/ou caniveau en bon état de propreté, sur toute la longueur de son habitation"

Règlement sanitaire départemental (art.32)

Cela s'est passé en 2023



Mme Simone Leguereau, notre doyenne, a fêté ses 90 ans en mars. A cette occasion, une plante lui a été offerte lors du mechoui du 14 juillet.



En cette fin d'année 2023, notre secrétaire de mairie, Carole Hallouin, a fêté ses 25 ans de fonctions à la mairie de Villemardy.

Pour marquer ce quart de siècle une composition florale lui a été remise.

Nos joies et nos peines

Cette année, nous avons accueilli avec joie :

- Gaston GUILLARD dont les parents sont domiciliés 7 Bouton Meloteau à Villamoy né le 22 février 2023 à La Chaussée-Saint-Victor
- Lya DENIEAU dont la maman est domiciliée 1 impasse du Boulanger née le 20 avril 2023 à Blois
- Emy LABBÉ dont les parents sont domiciliés 16 bis rue de l'Abbaye née le 31 mai 2023 à La-Chaussée-Saint-Victor
- Louise GODIGNON dont les parents sont domiciliés 16 bis rue des Peziers née le 18 juillet 2023 à La Chaussée-Saint-Victor



Nous nous sommes associés au bonheur de :

Mme Laurence PAULETIG et M. David CHARTIER domiciliés 17 rue de l'Abbaye qui se sont dit « oui » le 29 juillet 2023



Et nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux villemardinois venus s'installer dans notre village :

- Mme BIERRÉ Léa et M. DOLBEAU Billy domiciliés 18 rue des Boissonnards
- M. et Mme CHOUQUET Loïc et Marie-Pierre domiciliés 4 rue des Boissonnards
- Mme DALONNEAU Julie, M. JAULIN Kévin et leur fils domiciliés 9 impasse des Jardins
- Mmes DESBOVES Thérèse et Roxane domiciliées 7 impasse des Jardins
- M. et Mme GODIGNON Benjamin et Clotilde et leurs enfants domiciliés 16 bis rue des Peziers
- Mmes KALIL Carole, MILMEYSTER Oksana et leur fils domiciliés 12 rue de l'Abbaye
- M. LEPAIN Sébastien domicilié 15 rue des Peziers
- Mme MONGAULT Manon et M. MOURATO Théo domiciliés 6 B rue du Grand Puits à Villamoy





Déchetteries et Plateforme déchets verts

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Danzé Les poulinières	TOUTE L'ANNÉE sauf juillet-août	14h - 17h	14h - 17h			14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h
	DU 1 ^{er} JUILLET AU 31 AOÛT	8h - 12h30	8h - 12h30			8h - 12h30	7h30 - 13h30
Morée ZA La Varenne	TOUTE L'ANNÉE sauf juillet-août	9h - 12h		9h - 12h30 13h30 - 17h	9h - 12h	9h - 12h30 13h30 - 17h30	9h - 12h30 13h30 - 17h30
	DU 1 ^{er} JUILLET AU 31 AOÛT	7h30 - 13h30		7h30 - 13h30	7h30 - 13h30	7h30 - 13h30	7h30 - 13h30
Naveil ZA La Bouchardière	TOUTE L'ANNÉE sauf juillet-août	9h - 12h	14h - 17h		14h - 17h	14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h
	DU 1 ^{er} JUILLET AU 31 AOÛT	8h - 12h30	8h - 12h30		8h - 12h30	8h - 12h30	7h30 - 13h30
St-Amand Rue de la gare	TOUTE L'ANNÉE sauf juillet-août	14h - 17h	14h - 17h		9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h 14h - 17h
	DU 1 ^{er} JUILLET AU 31 AOÛT	8h - 12h30	8h - 12h30		8h - 12h30	8h - 12h30	7h30 - 13h30
St-Ouen Rue Roger Salengro	TOUTE L'ANNÉE sauf juillet-août	14h - 17h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h30 13h30 - 17h30	9h - 12h30 13h30 - 17h30
	DU 1 ^{er} JUILLET AU 31 AOÛT	8h - 12h30	8h - 12h30	8h - 12h30	8h - 12h30	7h30 - 13h30	7h30 - 13h30
Selommes Rue des Prasles	TOUTE L'ANNÉE sauf juillet-août	9h - 12h		14h - 17h		14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h
	DU 1 ^{er} JUILLET AU 31 AOÛT	8h - 12h30		8h - 12h30		8h - 12h30	7h30 - 13h30
Vendôme et plateforme déchets verts	TOUTE L'ANNÉE sauf juillet-août	9h - 12h30 13h30 - 17h30	9h - 12h30 13h30 - 17h30	9h - 12h30 13h30 - 17h30	9h - 12h30 13h30 - 17h30	9h - 12h30 13h30 - 17h30	9h - 12h30 13h30 - 17h30
	DU 1 ^{er} JUILLET AU 31 AOÛT	7h30 - 13h30	7h30 - 13h30	7h30 - 13h30	7h30 - 13h30	7h30 - 13h30	7h30 - 13h30

Tous les sites sont fermés les jours fériés



Calendrier de collecte des habitats individuels



Bac bordeaux



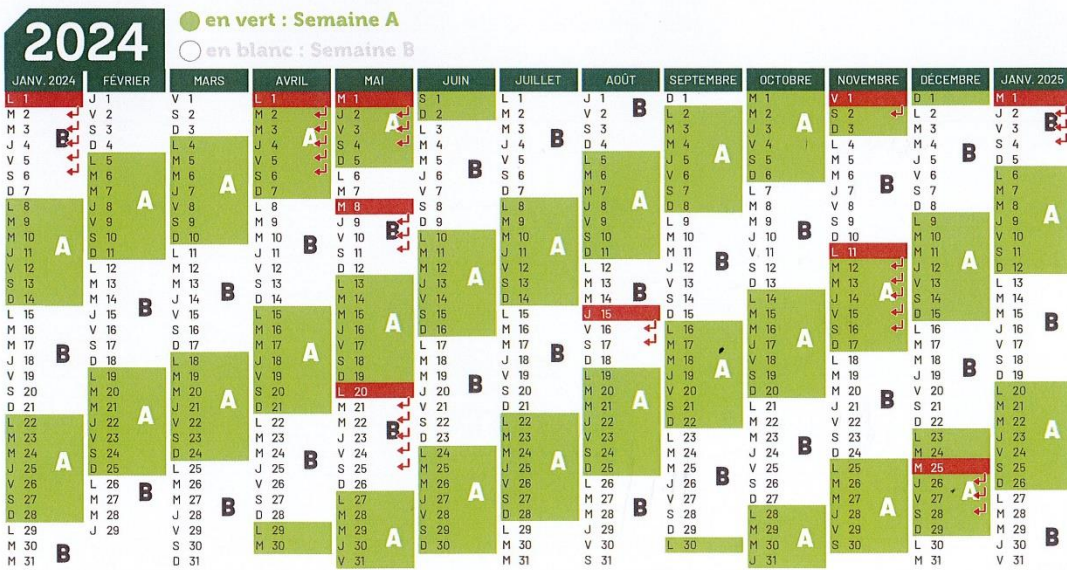
Bac jaune



Les bacs doivent être sortis la veille de la collecte, poignée côté rue et rentrés une fois collectés

VILLE	JOUR	SEMAINE A	SEMAINE B
Areines	vendredi		
Authon	vendredi		
Azé	mercredi		
Beauvilliers	vendredi		
Busloup	vendredi		
Coulommiers-la-Tour	lundi		
Crucheray	mardi		
Danzé	mercredi		
Ecoman	vendredi		
Epuisay	mercredi		
Faye	vendredi		
Fortan	lundi		
Préteval	vendredi		
Gombergean	mardi		
Haie-de-Champ	mercredi		
Huisseau-en-Beauce	mardi		
La Bosse	vendredi		
La Chapelle-Enchérie	vendredi		
Lancé	mardi		
Lieu-dit Montrieux	mardi		
Lignières	vendredi		
Liste	mercredi		
Lunay	mercredi		
Marcilly-en-Beauce	mardi		
Mazangé	lundi		
Meslay	vendredi		
Moisy	vendredi		
Morée	jeudi		
Naveil	vendredi		
Nourray	mardi		
Périgny	mardi		
Pezou	mercredi		
Pray	mardi		

VILLE	JOUR	SEMAINE A	SEMAINE B
Rahart	mercredi		
Renay	vendredi		
Rocé	vendredi		
Romilly-du-Perche	mercredi		
Saint-Amand-Longpré	mardi		
Saint-Firmin-des-Prés	vendredi		
Saint-Gourgon	vendredi		
Saint-Hilaire la-Gravelle	jeudi		
Saint-Jean-Froidmentel	jeudi		
Saint-Ouen	lundi		
Sainte-Anne	mardi		
Selommes	lundi		
Thoré-la-Rochette	mardi		
Tourailles	mardi		
Vendôme hypercentre	mercredi		
Vendôme 1	mercredi		
Vendôme 2	jeudi		
Vendôme 3	jeudi		
Vendôme 4	lundi		
Vendôme 5	jeudi		
Vendôme 6	lundi		
Viévy-le-rayé	vendredi		
La Ville-aux-Clercs	mercredi		
Villemardy	mardi		
Villeporcher	vendredi		
Villerable	mardi		
Villeromain	mardi		
Villetrun	vendredi		
Villiers-sur-loir	mardi		
Villiersfaux	mardi		
Villethiou	vendredi		



Les jours fériés en rouge décalent la collecte au lendemain